

APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

Rapport du Conseil de l'Europe
sur la situation de l'éducation à la citoyenneté
et aux droits de l'homme en Europe



2017

APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE

Rapport du Conseil de l'Europe
sur la situation de l'éducation à la citoyenneté
et aux droits de l'homme en Europe

Conformément aux objectifs
et principes de la Charte du Conseil de l'Europe
sur l'éducation à la citoyenneté démocratique
et l'éducation aux droits de l'homme

Conseil de l'Europe

Édition anglaise :
*Learning to live together – Council of
Europe Report on the state of citizenship
and human rights education in Europe*

Toute demande de reproduction ou
de traduction de tout ou d'une partie
de ce document doit être adressée à la
Direction de la communication (F-67075
Strasbourg ou publishing@coe.int).
Toute autre correspondance relative
à ce document doit être adressée à :
Service de l'éducation du Conseil
de l'Europe (edchre@coe.int).

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (SPDP)
Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, septembre 2017
Réimpression octobre 2017
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Résumé	9
Principales conclusions	9
Principales recommandations	10
PARTIE I – VUE D’ENSEMBLE	11
1. Introduction	13
2. Contexte	15
3. Prise de conscience des pays européens sur le rôle essentiel de l’éducation face aux défis d’aujourd’hui	17
4. Différentes perceptions de la priorité donnée à l’ECD/EDH	19
5. Nécessité d’une approche à long terme et de priorités politiques et pédagogiques	21
6. Relier l’éducation à la citoyenneté et aux droits de l’homme à la vie quotidienne	23
7. Mieux répartir la présence de l’ECD/EDH dans différents domaines et types d’éducation	25
8. Nécessité de critères clairs et concrets ainsi que d’outils d’évaluation appropriés	27
9. Mettre en place une évaluation systématique et appropriée, notamment un large débat public	29
10. Une coopération internationale essentielle	31
11. Renforcer le processus d’examen de la charte	33
12. Observation finale	35
PARTIE II – PRINCIPAUX MESSAGES	37
Mieux faire comprendre que nous méritons tous la dignité, le respect et la justice	40
Donner à tous les apprenants les compétences nécessaires pour qu’ils contribuent pleinement à leurs sociétés et à la solidarité mondiale	41
Mettre davantage l’accent sur le renforcement des structures pour l’éducation aux droits de l’homme	42
Faire le lien entre l’éducation à la citoyenneté et aux droits de l’homme et la vie quotidienne	43
Respecter le poids de l’opinion de l’enfant	45
L’évaluation de l’éducation à la citoyenneté et aux droits de l’homme : une réalisation sensible, mais nécessaire et possible	46
Centrer le système éducatif sur le respect des autres cultures	47
Participer et pratiquer : le meilleur moyen d’apprendre	48
La compassion et l’engagement social : des éléments de base pour assurer la dignité et la justice pour tous	49
Créer des identités positives et construire des sociétés sur une base commune grâce à l’éducation	50
Enseignement supérieur : faire le lien entre l’éducation aux droits de l’homme et à la démocratie et le domaine d’étude de chaque élève	51
La concrétisation des engagements envers les droits de l’homme : une responsabilité partagée	52
Mieux comprendre le lien entre les droits de l’homme et les besoins de chacun	53
Évaluation et coopération internationale : des éléments essentiels pour progresser	54
Pour un investissement systématique et l’application des droits de l’homme dans la vie quotidienne	55
Promouvoir le dialogue et une vision commune des droits de l’homme grâce à l’école	57
La meilleure façon d’enseigner la démocratie est de la pratiquer	58
REMERCIEMENTS	59

AVANT-PROPOS

Le présent rapport porte sur la façon dont l'éducation valorise aujourd'hui la démocratie et les droits de l'homme en Europe, et présente les mesures qui doivent être prises en priorité.

Il montre que, dans les États membres du Conseil de l'Europe, l'éducation est de plus en plus considérée comme un outil pour contrer la radicalisation menant au terrorisme, pour réussir à intégrer les migrants et les réfugiés, et pour lutter contre les désillusions envers la démocratie et contre la montée du populisme. La coopération internationale dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est ainsi d'une importance croissante. Elle contribue à renforcer les approches nationales en améliorant les normes et en permettant aux États d'échanger des expériences mutuellement bénéfiques.

Malheureusement, beaucoup de problèmes subsistent bien que la nature de la relation entre l'éducation et la santé démocratique globale de l'Europe soit de mieux en mieux comprise. Dans de nombreux pays, l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ne sont pas suffisamment présentes dans les programmes d'enseignement généraux. Dans certains domaines de la formation, tels que la formation professionnelle, elles sont souvent absentes. Lorsqu'elles sont présentes, les efforts visant à évaluer leur impact ne sont pas suffisants. En clair, elles ne sont pas considérées comme prioritaires et les ressources disponibles sont plutôt allouées à des domaines de l'éducation évalués et classés.

Une action concertée est donc nécessaire de la part des hommes politiques, des fonctionnaires, des professionnels de l'éducation et des membres de la société civile, y compris les jeunes, pour promouvoir et inclure la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme dans les systèmes éducatifs nationaux. Pour y parvenir, nous devons démontrer la valeur de cet enseignement pour nos sociétés, que ce soit pour encourager la participation démocratique, aider les jeunes à apprendre à résoudre les conflits dans le respect d'autrui ou créer des espaces dans lesquels des sujets polémiques peuvent être discutés librement. Nous devons également faire tout notre possible pour échanger des exemples de pratiques actuelles et en tirer des enseignements. Enfin, nous devons élaborer des méthodes fiables pour évaluer ce qui fonctionne afin de faire le meilleur usage des méthodes et des approches dont l'efficacité est prouvée.

J'espère que le présent rapport contribuera au débat actuel sur le rôle de l'éducation dans nos démocraties et encouragera les acteurs concernés à adopter les modèles qui ont une incidence positive. La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme fournit une base solide pour l'action et la coopération entre les États membres, et le Conseil de l'Europe reste déterminé à aider les pays européens à construire des systèmes éducatifs qui soutiennent et renforcent la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

RÉSUMÉ

Le Conseil de l'Europe soutient la promotion des droits de l'homme et de la démocratie par l'éducation dans le but de construire des sociétés pacifiques où la dignité de chacun est respectée. En adoptant la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Recommandation CM/Rec(2010)7), les États membres se sont engagés à ce que chaque personne vivant sur leur territoire ait accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme. La charte, qui est un instrument juridique non contraignant, fournit un cadre de référence européen commun et unique. Elle guide les États membres dans leurs décisions et catalyse leur action.

Le présent aperçu résume les conclusions du rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe, qui fait le point sur les réalisations et les lacunes dans ce domaine, et recommande les mesures qui doivent être prises en priorité. Cet examen fait partie de la suite donnée aux conclusions de la 25^e Conférence des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe (Bruxelles, 2016), qui ont soutenu l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à définir une approche plus cohérente et globale de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme au niveau européen. À cette occasion, le Conseil de l'Europe avait été invité à examiner les moyens de renforcer l'impact de la charte. L'intégralité du rapport est consultable en ligne à l'adresse suivante, www.coe.int/edchre, ainsi que les résultats des enquêtes menées auprès des gouvernements et de la société civile.

L'examen de la charte fait également partie de la contribution du Conseil de l'Europe au Programme mondial des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme, à l'Agenda 2030 (cible 4.7) et à la Déclaration de Paris sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination par l'éducation adoptée par les États membres de l'Union européenne en 2015.

Principales conclusions

De 2012 à 2016, des progrès considérables ont été réalisés dans les 40 pays qui ont répondu à l'enquête et il apparaît clairement que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a acquis plus d'importance dans toute l'Europe. En particulier, l'éducation est de plus en plus considérée comme une réponse essentielle aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées. Dans le même temps, les retours d'informations de la société civile montrent que les politiques pertinentes doivent être soutenues de manière plus efficace, que la coopération entre les gouvernements et la société civile doit être renforcée, et que la reconnaissance du travail accompli par la société civile doit être améliorée. D'autres préoccupations et questions ont été soulevées, notamment les suivantes :

- 1) Des disparités entre les politiques et leur mise en œuvre ont été signalés par 66 % des répondants (pays) en 2016, contre 20 % en 2012.
- 2) Plus de 80 % des répondants (pays) ont estimé qu'il est essentiel de mieux faire comprendre que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est un moyen efficace de relever les défis qui se posent actuellement à nos sociétés et que cet enseignement doit bénéficier d'une priorité accrue dans leur pays.
- 3) Plus d'un tiers des répondants (soit 14 pays sur 40) ont déclaré que les lois, les politiques et les objectifs stratégiques concernant la formation et l'enseignement professionnels ainsi que l'enseignement supérieur ne faisaient quasiment aucune référence à l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, voire pas du tout.

4) Dans près des deux tiers des pays, aucun critère n'a été élaboré pour évaluer l'efficacité des programmes d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

5) Plus de la moitié seulement des répondants (pays) ont déclaré que des évaluations des stratégies et des politiques menées conformément aux objectifs et aux principes de la charte avaient été effectuées ou prévues.

6) Une écrasante majorité des répondants (pays) ont estimé que le Conseil de l'Europe est une source d'encouragement et de motivation pour prendre des mesures plus résolues et mieux conçues, et un moyen d'échange et de coopération avec d'autres pays. Il reste des progrès à faire pour mieux prendre en compte les besoins et les priorités spécifiques à chaque pays.

7) La charte est un outil utile pour les organisations non gouvernementales ; elle peut en effet servir de ligne directrice pour leurs politiques et programmes internes, et d'outil de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales. Il semble toutefois que les jeunes ne connaissent pas beaucoup la charte. Les manuels sur la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes et les enfants, *Repères* et *Repères Junior*, restent un élément central du travail effectué par la société civile sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

8) La charte doit être élaborée de façon plus approfondie afin d'être un cadre commun de dialogue sur les politiques au sein des pays et entre eux.

Principales recommandations

1. Inclure l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans les domaines prioritaires des politiques axées sur l'éducation, la jeunesse et les enfants, et prévoir des moyens suffisants pour cela.

2. Assurer une représentation équilibrée de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans différents domaines et types d'enseignement, en mettant un accent particulier sur l'enseignement et la formation professionnels.

3. Faire mieux connaître le travail accompli dans ce domaine par des professionnels de l'éducation ainsi que le travail effectué par la société civile, notamment les organisations de jeunesse.

4. Tirer pleinement profit des données disponibles et encourager l'évaluation systématique de l'efficacité des programmes d'enseignement, en s'appuyant notamment sur des débats publics et de larges concertations.

5. Donner une place de choix à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les programmes d'études et élaborer des outils d'évaluation appropriés, en vue de renforcer le poids de cet enseignement tout en évitant les pièges des tests standardisés.

6. Accroître la coopération entre les autorités publiques et la société civile.

7. Appuyer et encourager la coopération internationale.

8. Recueillir et valoriser des exemples de bonnes pratiques illustrant la pertinence de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans la vie quotidienne.

9. Accroître le degré de sensibilisation des parties prenantes concernées à la charte, notamment en fournissant des exemples de la façon dont elle peut être appliquée.

10. Renforcer le processus d'examen de la charte, contribuer à la définition d'objectifs stratégiques pour les cinq prochaines années et faciliter l'élaboration de priorités, d'indicateurs et de critères de référence nationaux permettant d'évaluer les progrès accomplis et d'orienter d'autres mesures à prendre aux niveaux national et international.

PARTIE I

VUE D'ENSEMBLE

1. INTRODUCTION

POINT DE VUE

« Chaque jour, nous sommes confrontés à des informations sur des actes de haine et de violence, et nous constatons que ce sont d'autres actes, encore plus violents et terrifiants, qui leur répondent et nous emportent dans une spirale de barbarie dégradante. Nous avons tous besoin de mieux réfléchir à nos stratégies si nous voulons être en mesure de relever les défis actuels de la planète tels que la pauvreté, les conflits, la discrimination, la maladie, le changement climatique. Nous ne progresserons que si nos décisions sont fondées sur la perception commune que nous appartenons tous à une seule et même humanité et que chacun de nous mérite un accès équitable au respect, à la dignité et à la justice. »

Contribution de M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Conseil de l'Europe prône le respect des droits de l'homme et de la démocratie par l'éducation, qui est un moyen de construire des sociétés pacifiques où la dignité humaine de chacun est respectée. En adoptant la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH)¹ en 2010, les États membres ont pris l'engagement que « chaque personne vivant sur leur territoire devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme ». Ce texte présente également l'accord des États membres sur les objectifs et les principes (chapitre II) ; les politiques

(chapitre III) ; l'évaluation et la coopération dans ce domaine (chapitre IV). L'amélioration de l'efficacité de cette éducation est donc une priorité impérieuse pour les États membres du Conseil de l'Europe et le thème principal du présent rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe.

DÉFINITIONS

« L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité, de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit.

« L'éducation aux droits de l'homme » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Source : Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

1. Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

2. CONTEXTE

POINT DE VUE

« Signée en 1950, la Convention européenne des droits de l'homme, premier acte fort du Conseil de l'Europe, a été également la première traduction concrète des idéaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. [...] La Convention et la Cour ont connu un très grand succès. Elles ont un rayonnement qui en fait une source d'inspiration au-delà même de l'Europe ; et elles ont été, grâce à la sauvegarde et au développement des droits, un facteur de paix, de stabilité et de renforcement de la démocratie. [...]

Cependant, des progrès restent à faire. L'essentiel est tout d'abord que les États s'approprient la Convention, au bénéfice des personnes relevant de leur juridiction. [...] C'est principalement au niveau des États que cette formation aux droits de l'homme doit se faire et je ne peux que les y encourager. C'est aussi cela la responsabilité partagée. »

Guido Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Les travaux du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme bénéficient de longue date de l'appui des États membres de l'Organisation, en particulier :

- ▶ La Charte a été adoptée dans le cadre de la présidence suisse. Il s'agissait d'une des décisions destinées à donner suite au Plan d'action adopté à la Conférence du Comité des Ministres (Interlaken, 2010) sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, et d'un texte qui contribue à la prévention des violations des droits de l'homme en renforçant la culture dans ce domaine.

- ▶ La première Conférence d'examen de la charte a été organisée dans le cadre de la présidence andorrane (Strasbourg, 2012), en coopération avec la Commission européenne et le Centre européen Wergeland. La présidence andorrane a donc organisé une conférence (Andorre-la-Vieille, 2013) qui a donné un élan aux travaux sur les compétences nécessaires pour une culture de la démocratie.
- ▶ La Finlande a accueilli la 24^e Conférence des ministres de l'Éducation (Helsinki, 2013), qui a appelé le Comité des Ministres à « envisager l'élaboration de descripteurs et d'un cadre de référence pour aider les États membres à mettre en œuvre une éducation fondée sur des compétences pour la démocratie et le dialogue interculturel ».
- ▶ La Belgique a accueilli la 25^e Conférence des ministres de l'Éducation (Bruxelles, 2016), où ces derniers se sont engagés en faveur de l'élaboration d'une stratégie d'éducation à long terme pour la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme au niveau européen. Par ailleurs, les ministres ont approuvé le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie et ont demandé au Conseil de l'Europe d'examiner les moyens de renforcer l'impact de la charte ².
- ▶ Au cours du 3^e Forum « Repères » sur l'éducation aux droits de l'homme (Budapest, 2016), des partenaires non gouvernementaux et des experts gouvernementaux qui jouent un rôle actif dans le Conseil mixte sur la jeunesse ont apporté des contributions et des premières propositions. Les participants du forum ont appelé, entre autres, à poursuivre le Programme de jeunesse d'éducation aux droits de l'homme.

2. Conseil de l'Europe, L'éducation : une option sûre pour la démocratie – Déclaration finale adoptée à la 25^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation (Bruxelles, 11-12 avril 2016). www.coe.int/t/dg4/education/Source/MED25/MED_25_Final-Declaration_en.pdf.

Aujourd'hui, la charte est utilisée comme base pour l'échange des expériences, l'évaluation des réalisations et la définition des actions prioritaires. Ce processus d'apprentissage comprend un rapport et une conférence organisée tous les cinq ans. Le présent rapport s'appuie sur les recommandations du premier cycle d'examen (2012). Les opinions étaient très partagées sur la nécessité et la faisabilité d'établir des mécanismes d'évaluation renforcés, mais un consensus a commencé à se dégager sur les bénéfices d'un dialogue constant entre les principaux acteurs dans ce domaine, et sur la valeur ajoutée de la charte en tant que cadre de référence et moyen de donner une impulsion à ce dialogue.

En 2016, 40 pays³ ont répondu à l'enquête sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe, organisée par le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe. Les pays ont consulté un large éventail de partenaires en préparant leurs réponses.

Des retours d'information d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de jeunesse, ont été également recueillis directement par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe grâce à une enquête en ligne. Près de 100 réponses provenant de 44 pays ont été reçues. Le présent aperçu fait la synthèse des conclusions de ces enquêtes.

RESSOURCES UTILES

- ▶ [Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme \(Recommandation CM/Rec\(2010\)7\)](#)
- ▶ [Human Rights and Democracy in Action Looking Ahead : Conference proceedings \(2012\)](#)
- ▶ [3^e Forum « Repères » sur l'éducation aux droits de l'homme : message au Conseil de l'Europe](#)

3. Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, République slovaque, République tchèque, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

3. PRISE DE CONSCIENCE DES PAYS EUROPÉENS SUR LE RÔLE ESSENTIEL DE L'ÉDUCATION FACE AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI

POINT DE VUE

« Si la radicalisation est en partie alimentée par un sentiment d'exclusion, n'est-ce pas parce que nous n'avons pas su transmettre et promouvoir nos valeurs européennes à des jeunes déracinés qui aspirent à se construire une identité ? Si la cohésion sociale est menacée, n'est-ce pas parce que nous avons oublié de bâtir des sociétés sur une base commune ? Si l'intégration des personnes issues de l'immigration est parfois difficile, n'est-ce pas parce que nous n'avons pas su également donner une identité positive et confiante, et partager notre culture de la démocratie ? [...] En période de troubles politiques, en période d'incertitude, la dernière chose que nous puissions nous permettre est de négliger et d'oublier la valeur de nos valeurs. »

Tibor Navracsics, commissaire européen chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport

De 2012 à 2016, des progrès considérables ont été réalisés dans les pays qui ont répondu à l'enquête : l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est de mieux en mieux reconnue à sa juste valeur dans les systèmes éducatifs et les communautés scolaires en Europe. En particulier, l'éducation est de plus en plus considérée comme une réponse essentielle aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées.

Les répondants (pays et organisations de la société civile) ont estimé que l'ECD/EDH était particulièrement pertinente pour relever les défis suivants :

- i. l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme ;
- ii. le déficit de participation démocratique des groupes vulnérables et non vulnérables aux activités de la société ; et
- iii. l'intégration des migrants et des réfugiés.

La crise économique, les mesures d'austérité et l'exclusion sociale étaient des questions considérées en général comme un peu moins susceptibles d'être traitées par l'ECD/EDH. Il pourrait être intéressant de réfléchir sur les raisons de cette réponse, ainsi que sur la relation possible entre l'exclusion sociale et la désillusion qui conduit à la montée du populisme.

Il a été également souligné par les répondants que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme peut

beaucoup contribuer à relever ces défis, mais qu'elle ne peut pas le faire seule et qu'elle ne doit pas être dissociée du contexte général. En effet, le contexte politique, social et économique a une incidence sur les valeurs, les croyances et les attitudes de chacun, et les réformes portées par l'ECD/EDH sont plus efficaces lorsqu'elles font partie d'une stratégie globale en faveur du changement social.

EXEMPLE DE PRATIQUE : GRÈCE

Dans le cadre de la crise économique en Grèce et de l'afflux massif de réfugiés et de migrants récemment arrivés dans le pays, les questions liées à l'ECD/EDH sont de mieux en mieux prises en compte dans l'éducation à tous les niveaux. Ainsi, plusieurs acteurs de la société civile et de l'administration publique ont lancé et prévoient des activités visant à promouvoir cette éducation. Outre les organes du ministère de l'Éducation lui-même, il s'agit du médiateur grec pour les enfants, des sociétés scientifiques d'éducateurs spécialisés dans l'ECD/EDH et des départements universitaires.

EXEMPLE DE PRATIQUE : ITALIE

Le Conseil italien de la jeunesse a organisé un stage de formation national à l'éducation aux droits de l'homme en s'inspirant de *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*. Le stage, qui a rassemblé des jeunes militants et formateurs, a permis d'inclure l'éducation aux droits de l'homme dans les principales priorités du Conseil de la jeunesse et d'établir un réseau très actif d'éducateurs des droits de l'homme en Italie. Une attention particulière a été prêtée pendant les cours au rôle des jeunes migrants et des réfugiés en tant qu'éducateurs aux droits de l'homme.

RESSOURCE UTILE

- [Déclaration finale de la 25^e Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation \(Bruxelles, 11-12 avril 2016\) \(en anglais\)](#)

4. DIFFÉRENTES PERCEPTIONS DE LA PRIORITÉ DONNÉE À L'ECD/EDH

POINT DE VUE

« Il a été mentionné dans plusieurs déclarations politiques récentes que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme était un moyen d'apporter des réponses aux nombreux défis auxquels sont confrontées nos sociétés : l'extrémisme et le populisme, le discours de haine, la discrimination et la pauvreté, un climat général de peur et de doute. Pourtant, nous constatons chaque jour que les budgets de l'éducation font l'objet de nouvelles coupes, que les défenseurs des droits de l'homme et les éducateurs aux droits de l'homme sont de plus en plus nombreux à être menacés et de moins en moins libres de faire leur travail. Il est temps que les déclarations politiques débouchent sur des mesures concrètes et que le travail des organisations de jeunesse qui défendent activement l'éducation aux droits de l'homme soit reconnu et protégé. »

Marko Grdošić, président du Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe

Les pays qui ont participé à l'enquête ont indiqué que la priorité accordée à l'ECD/EDH est généralement élevée quels que soient le type et le niveau d'engagement et de soutien. Cette perception n'était pas partagée par les acteurs de la société civile interrogés. Selon les réponses, la priorité est donnée à l'ECD/EDH dans une plus ou moins large mesure, comme suit : au niveau des pouvoirs publics (96 % pour les pays et 29 % pour la société civile), au niveau des établissements d'enseignement (91 % pour les pays et 33 % pour la société civile), et au niveau du soutien à la formation à l'ECD/EDH pour les enseignants et directeurs d'école (87 % pour les pays et 41 % pour la société civile).

En outre, 17 % seulement des acteurs de la société civile qui ont répondu ont affirmé que l'ECD/EDH faisait

l'objet d'une définition commune dans leurs pays, contre 78 % des représentants des pays. Seuls 30 % des acteurs de la société civile interrogés connaissent des mesures ou activités prévues pour promouvoir l'ECD/EDH dans leur pays, conformément aux objectifs de la charte, tandis que 90 % des représentants des pays indiquent qu'ils connaissent leur existence.

FAITS ET CHIFFRES

- ▶ Les 40 pays qui ont participé à l'enquête (contre deux tiers des pays en 2012) ont signalé que des mesures concrètes avaient été prises pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, conformément aux objectifs et principes de la charte.
- ▶ On constate une augmentation de 30 % du nombre de pays dans lesquels des mesures ont été prises, ou sont prévues, pour évaluer les stratégies et les politiques mises en place dans ce domaine au cours des quatre dernières années.
- ▶ Presque tous les pays disposent d'une charte dans leur langue et la plupart d'entre eux l'ont publiée sur les sites internet de leur ministère de l'Éducation ou d'autres organes compétents.
- ▶ Seuls 30 % des acteurs de la société civile interrogés connaissent des mesures ou activités prévues pour promouvoir l'ECD/EDH dans leur pays, conformément aux objectifs de la charte, tandis que 90 % des représentants des pays indiquent qu'ils connaissent leur existence.

Les écarts importants de perception montrent qu'il est nécessaire d'améliorer les canaux d'échange, de remontée et d'analyse d'informations. À cet égard, la création d'un point focal central s'est avérée efficace dans plusieurs pays.

Les écarts susmentionnés sont peut-être dus au fait qu'il faut du temps pour concrétiser les engagements politiques et le prochain cycle d'examen nous montrera certainement dans quelle mesure l'impulsion politique de 2016 a eu une incidence sur les réformes de l'éducation dans les pays européens. Il faudra dès lors tenir compte des réactions des différents partenaires, afin d'assurer une représentation équilibrée des multiples points de vue.

EXEMPLE DE PRATIQUE : LUXEMBOURG

À la lumière des défaillances constatées lors de la mise en œuvre de certains aspects de la charte de l'ECD/EDH, un centre indépendant chargé de cette question a été mis en place pour mieux coordonner et planifier les différentes composantes de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

EXEMPLE DE PRATIQUE : GÉORGIE

Une organisation de jeunesse « Association pour les droits de l'homme » a élaboré, en partenariat avec le Centre de développement professionnel des enseignants, le ministère de l'Éducation et des Sciences, le Forum des enseignants chargés de l'éducation civique et le Centre européen Wergeland, un cours de formation à long terme à l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme. Ce cours, qui s'adresse aux enseignants et aux animateurs s'occupant de jeunes, permet aux participants de créer des projets communs qui contribuent à l'inclusion et à la participation des jeunes à la vie de la cité.

RESSOURCE UTILE

- Share&Connect : communauté de pratique pour les professionnels de l'éducation dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté démocratique et à la compréhension interculturelle – Centre européen Wergeland : www.theewc.org

5. NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE À LONG TERME ET DE PRIORITÉS POLITIQUES ET PÉDAGOGIQUES

POINT DE VUE

« Des études montrent que les responsables des systèmes scolaires en Europe sont plus réceptifs à l'idée d'inclure des approches de l'ECD/EDH dans une stratégie de lutte contre les comportements discriminatoires et préjudiciables qui sapent les sociétés et contribuent à l'aliénation et à une possible radicalisation chez les jeunes. Je suis convaincue que l'ECD/EDH joue un rôle nécessaire dans une société démocratique saine, quels que soient les défis particuliers auxquels celle-ci est confrontée à un moment donné. Cependant, les systèmes éducatifs doivent s'engager à assurer cette éducation de façon systématique et à veiller à ce qu'elle soit de qualité pour être conforme non seulement avec le but de la charte du Conseil de l'Europe mais également avec l'objectif de développement durable 4.7 et l'initiative en faveur d'une éducation à la citoyenneté mondiale. »

Felisa Tibbitts, professeure chargée de l'éducation aux droits de l'homme, université d'Utrecht

Alors que la plupart des répondants considèrent qu'il n'y a aucune disparité entre les principes de l'ECD/EDH et les politiques nationales d'éducation, des disparités entre les politiques et leur mise en œuvre ont été signalées par 66 % des répondants (pays) en 2016, contre 20 % en 2012. Les réponses mentionnent en particulier le manque de ressources, l'absence d'une approche à long terme, le manque d'outils d'évaluation et le manque de sensibilisation des partenaires clés.

FAITS ET CHIFFRES

Bulgarie : La norme pédagogique relative à l'éducation civique (ECD/EDH) est enseignée à l'école dans le cadre de nombreuses matières. Pourtant, aucun mécanisme de contrôle n'a été mis en place pour que nous puissions rechercher et analyser dans quelle mesure cette norme est appliquée en classe, de quelle manière et dans quels programmes d'études.

Croatie : La réforme des programmes qui a été lancée en 2015 au niveau politique est très favorable, en principe, à l'éducation à la citoyenneté, mais, en ce qui concerne la mise en œuvre et les programmes, cette éducation a été marginalisée et devient l'un des sept thèmes transversaux. Cette nouvelle approche fait désormais l'objet d'un débat public.

Chypre : Il n'y a pas suffisamment de données recueillies pour déterminer si ce qui est décidé au niveau politique est effectivement mis en œuvre.

Estonie : Il existe un manque de sensibilisation des enseignants au « curriculum » caché. Ceci se manifeste quand la culture scolaire n'est pas en accord avec les connaissances sur la citoyenneté active et responsable dans une société démocratique acquises en cours d'instruction civique. L'ECD/EDH n'est pas souvent valorisée dans les politiques des autres secteurs.

Grèce : La disparité la plus importante existe entre le programme d'enseignement de l'ECD/EDH d'une part, et les manuels utilisés dans les écoles et les pratiques d'enseignement, d'autre part. Les déclarations de principe expriment des idées d'avant-garde, mais le matériel didactique est surtout théorique et les pratiques d'enseignement sont parfois traditionnelles. Or, il faut des méthodes plus innovantes et créatives dans ce domaine.

Au cours des deux dernières années, l'intérêt politique pour l'éducation a été sans précédent car elle joue un rôle essentiel dans les réponses aux grands défis actuels de la société. Cet intérêt a permis de présenter et de mettre en valeur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme à de très nombreuses reprises. Il faut néanmoins davantage de continuité et de stabilité dans la politique éducative pour que les programmes d'ECD/EDH transcendent les changements politiques et diffusent systématiquement leur contenu éducatif pour apporter une valeur ajoutée à long terme.

L'ECD/EDH doit bénéficier d'une priorité politique et pédagogique accrue dans une perspective à long terme. Il faudrait peut-être, pour mieux la renforcer, imposer l'ECD/EDH comme matière obligatoire dans les programmes, au moins ceux de l'éducation formelle. Celle-ci pourrait ainsi devenir une priorité fondamentale, étant entendu que le nombre de pays où l'ECD/EDH n'est pas une matière obligatoire, quel que soit l'âge des élèves, est resté inchangé au cours des dernières années⁴

EXEMPLE DE PRATIQUE : LITUANIE

Le programme national à long terme d'éducation à la citoyenneté est un des grands programmes nationaux financés par l'État. À ce titre, des crédits sont alloués à l'élaboration du matériel éducatif, à la formation des enseignants ainsi qu'à la recherche et à la coopération avec des ONG pour la promotion de la citoyenneté démocratique. Le ministère de l'Éducation et des Sciences a approuvé le Plan d'action national interinstitution pour l'éducation civique 2016-2020, ce qui montre que ces domaines de l'éducation font partie des priorités en Lituanie.

EXEMPLE DE PRATIQUE : CHYPRE

Durant l'année scolaire 2015-2016, le ministère de l'Éducation et de la Culture a décidé qu'une politique antiraciste intitulée « sensibilisation des étudiants à la lutte contre le racisme et l'intolérance » et la promotion de l'égalité et du respect étaient des objectifs pour toutes les écoles. Cette décision s'inscrivait dans le cadre du « Mouvement contre le discours de haine » du Conseil de l'Europe. Le « code de conduite contre le racisme » et un guide sur la gestion et le signalement des incidents racistes ont été élaborés. Leur objectif est non pas de caractériser ou d'identifier les individus qui seraient « racistes » ou « non racistes », mais de recenser tous les actes et processus qui, directement ou indirectement, de façon délibérée ou involontaire, entraînent une discrimination négative à l'égard de personnes ou de groupes fondée sur leur diversité (perçue). L'objectif visé était aussi d'élaborer une mesure urgente pour prévenir et pour traiter les incidents racistes et de développer une culture de la lutte contre le racisme.

RESSOURCE UTILE

- Publication intitulée « [Élaboration et révision des programmes d'enseignement pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme](#) », préparée par le Conseil de l'Europe, l'Unesco, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des États américains.

4. En comparant le rapport de 2012 sur la mise en œuvre de la charte avec les réponses des pays en 2016, et à la lumière d'Eurydice. *Éducation à la citoyenneté en Europe*. Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA P9 Eurydice et soutien aux politiques), Bruxelles, 2012. http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/139EN.pdf.

6. RELIER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME À LA VIE QUOTIDIENNE

POINT DE VUE

« Les droits de l'homme peuvent être considérés comme une idéologie abstraite ou irréaliste et donc difficile à intégrer dans la vie quotidienne des enseignants. Pour convaincre ces derniers que l'éducation aux droits de l'homme est bien réelle et mérite d'être intégrée en priorité dans leur enseignement, les structures de formation pédagogique et les écoles doivent systématiquement tenir compte de sa réalité et de son intérêt. Il faut également élaborer et actualiser sans relâche des outils clairs et pratiques pour le travail quotidien des enseignants en collaboration avec les nombreux et divers acteurs du système éducatif, notamment les enseignants, les parents et les élèves. »

Jonas Christoffersen, directeur général, Institut danois pour les droits de l'homme.

Les répondants (pays) ont jugé que le manque d'engagement de la part des professionnels de l'éducation, des médias et du grand public avait été le plus grand obstacle à la promotion et au développement de cette éducation, mais les organisations de la société civile soulignent quant à elles, le manque de soutien des décideurs. Ces questions sont très étroitement liées mais il est clair qu'il faut impérativement démontrer la pertinence de la démocratie et des droits de l'homme dans la vie quotidienne, que ce soit pour résoudre des conflits sans violence, construire des sociétés cohésives dans le cadre de processus décisionnels participatifs, réussir l'intégration des groupes vulnérables ou traiter le désenchantement à l'égard de la démocratie, et lutter contre la montée du populisme.

RESSOURCES UTILES

- La vidéo éducative du Conseil de l'Europe « [Halte au harcèlement](#) » montre ce qu'est le harcèlement et comment il nous concerne tous. Elle montre également comment l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme peut nous aider à y mettre fin. La vidéo est disponible en anglais, français, allemand et russe.

- *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes.*
- Livre électronique « [Histoires partagées pour une Europe sans clivages](#) » : le livre électronique présente des documents pédagogiques portant sur des exemples historiques d'interactions et de convergences au sein de l'Europe.
- *Connexions – un manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme.*
- [L'enseignement des sujets controversés : Programme de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants.](#)

EXEMPLE DE PRATIQUE : UKRAINE

En Ukraine, en février-mars 2015, l'ONG Nova Doba a organisé des séminaires d'éducation civique dans 20 régions de l'Ukraine dans le but de renforcer les réseaux professionnels et la communication, et de contribuer au processus de compréhension mutuelle et de réconciliation dans la société ukrainienne. Les formateurs ont été profondément impressionnés par le désir des éducateurs des régions de l'ouest et de l'est de l'Ukraine de communiquer, d'apprendre et de comprendre la situation, ainsi que de leur volonté de résoudre les problèmes.

EXEMPLE DE PRATIQUE : EUROPE

La campagne d'Inclusion Express « Les droits sociaux sont aussi des droits humains ! » a été organisée par le réseau Express Jeunes, avec des jeunes en situation d'exclusion et des jeunes travailleurs. La campagne plaidait en faveur de l'accès aux droits sociaux des jeunes en situation de discrimination, de violence et d'exclusion. S'inspirant des travaux effectués pour le projet Enter ! du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, elle consistait à organiser des activités en ligne et hors ligne dans toute l'Europe en vue d'attirer l'attention sur l'importance des droits sociaux et de l'éducation pour l'accès des jeunes à ces droits.

7. MIEUX RÉPARTIR LA PRÉSENCE DE L'ECD/EDH DANS DIFFÉRENTS DOMAINES ET TYPES D'ÉDUCATION

POINT DE VUE

« L'accent mis uniquement sur le fonctionnement de la société et les valeurs de l'humanisme et de la démocratie risque d'être considéré comme hors sujet par les étudiants qui ont déjà abordé ces thèmes au cours de leurs études. Il est donc nécessaire de créer un lien entre l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, d'une part, et le domaine académique de chaque étudiant, d'autre part. C'est de cette façon que l'éducation pourra être en adéquation avec son utilisation. »

Chiara Patricolo et Helge Schwitters, Union européenne des étudiants

Plus d'un tiers des répondants (14 répondants sur 40) ont déclaré que les lois, les politiques et les objectifs stratégiques concernant la formation et l'enseignement professionnels ainsi que l'enseignement supérieur ne faisaient pratiquement aucune référence à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation aux droits de l'homme. Seuls sept répondants ont souligné que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme occupait une place prépondérante dans l'enseignement supérieur. Les répondants ont indiqué que les contenus relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'homme sont étudiés la plupart du temps dans des départements spécifiques des établissements d'enseignement supérieur (droit, sciences de l'éducation, histoire et psychologie), mais qu'ils sont rarement présentés explicitement ailleurs.

La présence de l'ECD/EDH semble mal répartie entre les différents niveaux et types de scolarité. L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est apparemment moins présente dans l'enseignement professionnel (où étudient beaucoup de personnes défavorisées et de groupes minoritaires) que dans l'enseignement général. Des études récentes suggèrent que les jeunes défavorisés bénéficient moins d'un apprentissage politique lorsqu'ils sont placés dans l'enseignement professionnel et le manque d'accès à l'ECD/EDH explique peut-être cela.

Considérant que l'importance des questions liées à la citoyenneté et aux droits de l'homme devient inhérente à l'ensemble du système éducatif et qu'il est nécessaire de donner davantage de moyens aux jeunes pour être autonomes dans le contexte de la crise socioéconomique actuelle, **les principes de la démocratie et des droits de l'homme doivent être plus présents et plus explicites aussi bien dans l'enseignement et la formation que dans l'enseignement supérieur.**

EXEMPLE DE PRATIQUE : ALLEMAGNE

Dans le système éducatif allemand, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est déjà une composante essentielle et une question transversale à tous les niveaux de l'éducation formelle, ainsi que dans l'éducation non formelle, notamment la formation (permanente) des enseignants. Les mesures et les initiatives qui existent déjà en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et qui continuent d'être renforcées, sont compatibles avec les objectifs et principes de la charte du Conseil de l'Europe sur l'ECD/EDH. Par conséquent, la mise en œuvre de la charte en Allemagne s'appuie sur des politiques et des activités éducatives qui existent déjà dans le domaine de l'ECD/EDH. La charte leur donne une impulsion supplémentaire en fonction des exigences exprimées au niveau national ou régional, ainsi que des exigences formulées dans les établissements éducatifs respectifs.

RESSOURCE UTILE

- e-Pub – Higher Education for Democratic Innovation (Council of Europe Higher Education Series, No. 21)

8. NÉCESSITÉ DE CRITÈRES CLAIRS ET CONCRETS AINSI QUE D'OUTILS D'ÉVALUATION APPROPRIÉS

POINT DE VUE

« Le [rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe] énonce que l'évaluation officielle d'une matière contribue à la consolidation de son statut dans les programmes. Nous partageons profondément ce point de vue [...] Nous reconnaissons également que l'évaluation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme peut être un domaine sensible, mais il a pourtant été démontré qu'un cadre concret et internationalement convenu ainsi que des outils et instruments correspondants d'évaluation des connaissances, pratiques, valeurs, croyances, attitudes et intentions comportementales sont des moyens d'évaluation possibles au niveau de l'élève, de l'enseignant, de l'école et du système. »

Dirk Hastedt, directeur exécutif, Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires

Dans près de deux tiers (66 %) des pays interrogés, aucun critère n'a été élaboré pour évaluer l'efficacité des programmes dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Plusieurs pays ont déclaré qu'il leur fallait encore établir des critères d'évaluation et que les recherches effectuées dans ce domaine ne bénéficient que d'un soutien modéré.

L'évaluation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et l'évaluation de l'efficacité des programmes qui s'y rapportent sont des questions qui font l'objet d'un débat permanent. Des données provenant d'autres disciplines enseignées à l'école suggèrent qu'une évaluation officielle permet de consolider leur statut dans les programmes. L'évaluation de l'efficacité des programmes contribue souvent à renforcer cette

efficacité et à mobiliser les ressources pertinentes. Toutefois, il est souvent souligné que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme – comme les autres types d'éducation aux valeurs – est un domaine sensible, et que l'intervention de l'État dans ce domaine présente certains risques et suscite des préoccupations.

Des critères clairs et concrets, et des outils d'évaluation appropriés sont nécessaires pour évaluer l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Une évaluation nationale formelle et systématique de la mise en œuvre effective des politiques dans le cadre de l'ECD/EDH au moyen d'instruments et d'outils d'évaluation appropriés peut contribuer à ce que cette éducation soit correctement évaluée, consolider son statut et lui donner une place de choix dans les programmes.

EXEMPLE DE PRATIQUE : ESPAGNE

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport a récemment mis au point un Plan stratégique pour la coexistence scolaire, avec la collaboration de l'administration de l'éducation au niveau régional (communautés autonomes), de l'Observatoire du racisme et de la xénophobie, de l'Institut des femmes et d'autres organismes du secteur tertiaire.

La procédure de collecte des données nécessaires pour quantifier les indicateurs de cette stratégie générale de suivi et d'évaluation aura lieu à intervalles réguliers tout au long de la période d'exécution du plan, et la société civile, les différents départements du gouvernement central et les communautés autonomes y contribueront.

9. METTRE EN PLACE UNE ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE ET APPROPRIÉE, NOTAMMENT UN LARGE DÉBAT PUBLIC

POINT DE VUE

« La société civile, qui agit de façon collaborative en s'appuyant sur de larges coalitions, joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une éducation aux droits de l'homme de grande qualité. Il est donc nécessaire de lui donner suffisamment d'espace pour la concertation et la collaboration. Diverses parties prenantes, notamment des groupes marginalisés, doivent pouvoir y participer. »

Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International

Près de la moitié des répondants seulement ont indiqué que les évaluations des stratégies et des politiques ont été menées ou prévues en lien avec les objectifs et principes de la charte. Il est essentiel d'adopter une approche plus cohérente de l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine de l'ECD/EDH ainsi que de la collecte d'informations et de données et de leur interprétation.

Les réponses communiquées par les répondants (pays) montrent que la collecte d'informations auprès des différents acteurs est souvent difficile, car les voies de communication établies à cet effet font défaut et les données ne sont pas collectées sur une base régulière. En revanche, des études indiquent qu'il est impératif d'inclure des points de vue de différentes parties prenantes pour élaborer l'ECD/EDH. Cela permet de mieux responsabiliser les parties prenantes, de renforcer le sentiment d'appropriation, et de contribuer à l'amélioration et au renforcement de l'efficacité.

Les méthodes et les questions relatives à la citoyenneté et aux droits de l'homme doivent être explicitement incluses dans les évaluations en cours des politiques et pratiques d'éducation, et il faudrait trouver des moyens efficaces pour regrouper ces informations, qui proviennent de différentes sources.

EXEMPLE DE PRATIQUE : NORVÈGE

Le ministère de l'Éducation et de la Recherche évalue systématiquement les documents sur les politiques et les documents d'orientation en s'appuyant sur des institutions de recherche reconnues. Les questions en cours d'évaluation portent généralement sur la qualité de l'enseignement. Elles sont donc plus générales que le contenu de la charte, mais elles se rapportent souvent, directement ou indirectement, aux objectifs et aux principes de la charte.

EXEMPLE DE PRATIQUE : BULGARIE

Une nouvelle norme relative à l'éducation civique, interculturelle et environnementale a été élaborée et sera bientôt adoptée dans les nouveaux programmes scolaires. Les nouveaux programmes et les normes éducatives ont fait l'objet de débats publics. Ils ont été par ailleurs élaborés dans le cadre de vastes concertations et d'une participation des professionnels de l'éducation, des universités et des organisations de la société civile.

EXEMPLE DE PRATIQUE : TURQUIE

Tous les programmes de cours ont été réexaminés et améliorés sous l'angle des droits de l'homme et de la discrimination. Au titre du nouveau système de Conseil d'éducation turc, les programmes de cours sont examinés par des spécialistes des programmes éducatifs. Le public peut participer à l'examen pendant 15 jours, formuler des commentaires et des critiques dans un environnement internet, puis les programmes sont mis au point définitivement. Les manuels sont également examinés par un groupe d'experts choisis au hasard parmi les candidats. Le groupe examine les livres de cours en fonction de certains critères tels que les droits de l'homme et la discrimination.

10. UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ESSENTIELLE

POINT DE VUE

« La coopération internationale est essentielle car elle permet d'échanger des pratiques instructives. Il serait également important de trouver les moyens d'encourager l'élargissement de ces méthodes et programmes en allouant un financement équilibré à ce processus et en ne mettant pas l'accent que sur l'innovation. Lors de l'évaluation des bonnes pratiques et de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, il est important d'introduire des méthodes d'évaluation formative qui contribuent à façonner les mentalités souhaitées, et d'éviter que ces domaines d'éducation essentiels soient victimes de tests standardisés. »

Eszter Salamon, président, Association européenne des parents d'élèves

Les résultats sont en augmentation ; ils sont passés de 45 % (en 2012) à 73 % (en 2016) dans les pays qui participent déjà, ou prévoient de le faire, à des activités de coopération internationale. Cette augmentation est due en grande partie aux initiatives pilotées par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne. Il s'agit notamment de programmes tels que « Les droits de l'homme et la démocratie en action », ouvert à tous les États parties à la Convention culturelle européenne.

À une écrasante majorité, les répondants ont estimé que le Conseil de l'Europe est une source d'encouragement et de motivation pour prendre des mesures plus résolues et mieux conçues, et un moyen d'échange et de coopération avec d'autres pays. Il reste néanmoins des progrès à faire pour prendre en compte les besoins et les priorités spécifiques à chaque pays.

FAITS ET CHIFFRES

Un haut niveau de coopération existe entre les pays (73 % en 2016), dû, dans une large mesure, à des initiatives pilotées par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne.

La coopération entre les pays a augmenté d'un tiers (10 sur 30 réponses) dans les pays qui ont participé à ces deux cycles d'examen de la charte.

La coopération entre les pays dans le domaine de l'ECD/EDH a augmenté, mais les possibilités actuelles de coopération restent plutôt limitées et ne satisfont pas à la demande existante. Cette coopération devrait être renforcée, car elle peut contribuer de façon décisive à s'attaquer aux graves problèmes actuels qui menacent la démocratie et les droits de l'homme en Europe. La mutualisation des compétences et l'apprentissage entre pairs sont essentiels pour répondre à ces enjeux de façon efficace.

Il faut davantage de possibilités de coopération avec d'autres pays pour renforcer les actions pertinentes et novatrices, et améliorer la qualité de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Compte tenu de l'engagement des pays envers les valeurs et les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, des actions de coopération ciblées peuvent déboucher sur des progrès durables et des résultats tangibles.

EXEMPLE DE PRATIQUE : EUROPE

Le programme conjoint de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sur « [Les droits de l'homme et la démocratie en action](#) » fournit un appui aux projets de coopération menés entre trois et huit pays en vue d'étudier un sujet d'intérêt commun, de recueillir et d'analyser des données pertinentes, et d'élaborer des outils pratiques qui seront utilisés dans les systèmes éducatifs respectifs de ces pays.

Les projets concernent un large éventail de thèmes allant de l'enseignement des questions controversées et de la lutte contre la violence à l'école à la citoyenneté numérique et à l'élaboration des programmes d'études.

11. RENFORCER LE PROCESSUS D'EXAMEN DE LA CHARTE

POINT DE VUE

« Le Conseil de l'Europe, qui traite systématiquement des questions de démocratie, de droits de l'homme et de primauté du droit, est considéré comme une des organisations les plus importantes en Europe dans ce domaine [...] L'adoption de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2010 a profondément modifié la façon dont ces thèmes sont définis dans les pays membres et dont ils sont perçus dans l'éducation. »

Kateřina Valachová, ministre de l'Éducation, Jeunesse et Sports de la République tchèque

La majorité des répondants (pays) estiment que le processus d'examen a été une incitation à prendre des mesures plus résolues et mieux élaborées, une occasion de promouvoir des bonnes pratiques, un outil de soutien au dialogue avec d'autres pays et à l'intérieur du pays, et un accès aux compétences d'autres pays et d'institutions internationales.

Cependant, les répondants (pays et société civile) indiquent que la charte n'est pas très bien connue dans les pays. La promotion de la charte n'est pas un but en lui-même, mais son adoption à l'unanimité en 2010 par les États membres du Conseil de l'Europe, et le fait qu'elle soit appréciée par les organisations de la société civile (74 répondants indiquent qu'elle est utile ou très utile) en font un outil puissant pour le lobbying, le plaidoyer de l'ECD/EDH et le dialogue entre les parties intéressées. Il est donc essentiel et nécessaire de veiller à ce que sa diffusion et sa promotion soient assurées à plus grande échelle.

FAITS ET CHIFFRES

Environ 80 % des représentants de la société civile interrogés affirment que les jeunes de leurs pays ne connaissent pas, ou très peu la charte.

Selon les conclusions de l'enquête auprès de la société civile, un grand nombre de recommandations formulées lors du premier examen de la mise en œuvre de la charte en 2012 ont été prises en compte par les organisations de jeunesse et les ONG. D'après les données recueillies, il est clair que ces recommandations aident principalement à la promotion et à la mise en œuvre de la charte avec d'autres organisations de la société civile en organisant des activités éducatives et des campagnes de plaidoyer ou des actions communes, notamment le partage et la diffusion des bonnes pratiques appliquées dans le domaine de l'ECD/EDH. Elles continuent également d'être actives sur les réseaux et d'échanger des bonnes pratiques aux niveaux régional, national et européen pour promouvoir la mise en œuvre de la charte, assurer sa diffusion aux groupes cibles et leur donner les moyens pour encourager et développer l'éducation de la citoyenneté et aux droits de l'homme. Il est important de veiller à tirer un parti maximal des capacités d'appui importantes que les organisations de jeunesse et des organisations non gouvernementales peuvent mobiliser pour contribuer à la mise en œuvre de la charte.

Le rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe devrait être un outil d'aide permettant de poursuivre l'élaboration des politiques et des pratiques en faveur de l'ECD/EDH. Ses conclusions serviront en particulier à l'organisation de la Conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe (20-22 juin 2017), à l'élaboration

du programme de coopération du Conseil de l'Europe 2018-2019 ainsi qu'à la collecte de fonds auprès d'autres donateurs pour des projets et programmes pertinents.

Il faudra encore améliorer la méthode utilisée pour les futurs examens de la charte en tenant compte des informations en retour communiquées par les pays. Les répondants ont en particulier formulé les recommandations suivantes :

- a) mieux expliciter certains thèmes et définitions, et fournir à l'avance des indications sur la nature des données qualitatives et quantitatives qui seront collectées;
- b) inclure des questions qui permettent d'élaborer des indicateurs comparatifs entre les pays ;
- c) réaliser des études qualitatives sur l'ECD/EDH dans les pays pour procéder à une analyse plus approfondie de la situation ;
- d) se concentrer sur des thématiques précises.

On peut espérer que le rapport et les données qui ont été recueillies dans le cadre de cet examen seront largement utilisés par de nombreux partenaires, chercheurs, professionnels de l'éducation et organisations de la société civile en Europe et au-delà.

EXEMPLES DE RECOMMANDATIONS

Autriche : Il faudrait se concentrer sur la promotion de la coopération avec d'autres organismes de type UE/Unesco/Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour éviter que des enquêtes et questionnaires identiques ou similaires soient adressés en période de ressources limitées.

Islande : Il faudrait soumettre le questionnaire à intervalles réguliers et se concentrer sur les éléments qui demandent un travail spécifique.

Irlande : L'objectif de développement durable 4.7 et son indicateur se concentrent uniquement sur l'éducation formelle. Il est essentiel que l'éducation non formelle ne soit pas négligée et fasse partie des priorités. Il n'y a pas assez d'études sur l'utilisation d'indicateurs permettant de mettre en correspondance l'éducation non formelle et l'ECD/EDH, ce qui est regrettable. En effet, à l'heure où la mesure de la réalisation des objectifs est une méthode généralisée dans le secteur formel, elle ne l'est pas dans le secteur informel. Or, ce qui est mesuré est prisé. Il est donc essentiel que ce problème soit abordé. En outre, il serait très utile et approprié de consulter les jeunes pour/sur cette enquête et de prévoir un espace réservé aux commentaires des jeunes tout au long de l'enquête.

Lituanie : Nous recommandons de réaliser des études qualitatives sur l'ECD/EDH dans les États membres. Ces recherches fourniraient une analyse plus précise de la situation.

Portugal : Il faudrait apporter une aide plus efficace aux coordinateurs nationaux de l'ECD/EDH afin d'améliorer la collecte de données. Le prochain rapport devrait être un outil pour étayer l'élaboration des politiques. Une large diffusion du rapport par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe et dans chaque pays pourrait faire progresser l'éducation à la citoyenneté.

12. OBSERVATION FINALE

« Nous devons repenser l'éducation pour veiller à ce qu'elle donne à tous les apprenants les compétences, les attitudes et les comportements dont ils ont besoin pour contribuer pleinement à leurs sociétés et à la solidarité mondiale. L'éducation ne doit pas se contenter de transmettre des informations et des connaissances. Elle doit avoir pour but d'apprendre à vivre dans un monde sous pression et de faire progresser de nouvelles formes d'expression culturelle fondée sur le respect et la dignité dans l'égalité. Elle doit aussi s'efforcer de faire le lien entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. »

Irina Bokova, Directrice générale de l'Unesco.

Des **progrès** importants ont été réalisés dans les pays, et l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ont une place de plus en plus prépondérante dans les systèmes éducatifs et les communautés scolaires dans toute l'Europe. Les organisations de jeunesse et d'autres organisations de la société civile continuent d'être de fidèles défenseurs et praticiens de la charte.

Mais de nombreux **défis** de taille restent à relever. En particulier, la présente étude montre que le principal obstacle à la promotion et au développement d'un tel enseignement est que l'on semble ignorer qu'il peut contribuer à résoudre les problèmes actuels qui se posent pour assurer le bien-être de chaque individu et celui de nos sociétés. Il est donc essentiel, pour que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ait un véritable impact sur la vie quotidienne, de mettre en accord ce que nous disons sur la démocratie et les droits de l'homme et ce que nous faisons pour les mettre en pratique – que ce soit à l'école, en politique ou dans la société au sens large.

Les crises politiques, économiques et sociales que nous subissons dans l'immédiat **ne doivent pas servir d'excuses** aux gouvernements pour ne pas appliquer l'article 5 de la charte, qui énonce que « chaque personne vivant sur leur territoire devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme ». Citons à cet égard les participants du 3^e Forum « Repères » : « Les droits de l'homme doivent être promus et défendus à tous les niveaux et tout le temps. Nous espérons que le Conseil de l'Europe et ses États membres réagiront à l'accroissement des violations et des menaces visant les droits de l'homme en renforçant leur défense et leur promotion, en politique et dans la pratique, au travail et dans les salles de classe, aux frontières et en mer, en ligne et hors ligne ».

Il est indiqué dans les objectifs de développement durable des Nations Unies que l'éducation aux droits de l'homme fait partie intégrante d'une éducation de qualité et qu'elle est une **priorité** pour tous les gouvernements. L'examen de la charte offre une nouvelle possibilité aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux du Conseil de l'Europe de défendre l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en jugeant les progrès accomplis, en tirant des enseignements de l'expérience acquise et en évaluant ce qu'il reste à faire.

Il est important d'exploiter le **dynamisme politique** actuel pour montrer à quel point cette éducation est pertinente. Dans cette perspective, le présent examen doit être considéré comme une contribution importante aux plans d'action du Conseil de l'Europe sur la construction de sociétés inclusives ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme. De même, l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme doit être considérée non seulement comme une intervention d'urgence en situation de crise, mais aussi comme un outil de base à long terme pour la construction de sociétés démocratiques fondée sur le respect et le dialogue.

La charte est le seul document juridique international qui fait une **référence explicite** non seulement à l'éducation à la citoyenneté démocratique mais aussi à l'éducation aux droits de l'homme. À ce titre, elle pourrait être renforcée et devenir un document de référence pour l'élaboration des politiques, ainsi qu'un outil pratique pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit par l'éducation. La façon d'y parvenir doit encore être précisée. Il faudra pour cela tenir dûment compte du contexte, des besoins et des priorités de chaque pays, tout en tirant pleinement profit de l'expérience et des compétences communes pour renforcer les défenses de l'Europe contre les nouvelles menaces et défis qui se présentent.

Il est clair que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme doit être constamment remise en question, testée, examinée et actualisée, et que ce processus doit être ouvert, respectueux et démocratique. L'enjeu n'est pas de créer plus de difficultés aux systèmes d'éducation qui doivent déjà en affronter beaucoup, mais plutôt de procéder différemment. Les États membres du Conseil de l'Europe peuvent beaucoup apprendre des expériences et des réalisations de chacun.

RESSOURCES UTILES

- ▶ [Conseil de l'Europe – Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme](#)
- ▶ [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la construction de sociétés inclusives](#)
- ▶ [Cadre de référence du Conseil de l'Europe des compétences nécessaires à une culture de la démocratie](#)

PARTIE II

PRINCIPAUX MESSAGES

Sur invitation du Conseil de l'Europe, un certain nombre de personnalités ont donné leur avis sur les conclusions du rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe. Beaucoup de ceux qui ont répondu se félicitent des progrès accomplis dans les États membres du Conseil de l'Europe. M. Costas Kadis, ministre de l'Éducation et de la Culture (Chypre), a signalé que son ministère « reconnaît le rôle important que joue l'éducation dans un monde en constante évolution, et considère à cet égard que le système éducatif devrait se concentrer sur l'acceptation de la différence, sur la tolérance, sur le respect des autres cultures ainsi que sur la nécessité de préparer les citoyens de demain à vivre dans un environnement multiculturel afin qu'ils puissent participer efficacement à la société ».

Dans le même temps, de nombreux contributeurs conviennent que beaucoup reste à faire. « Le meilleur moyen d'apprendre est de participer et de pratiquer. L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est encore un sujet qui est enseigné de façon théorique et fragmentaire, ou qui ne fait pas du tout partie des programmes de nombreuses écoles européennes », souligne George Moschos, médiateur adjoint pour les droits des enfants auprès du médiateur grec, une autorité indépendante.

En outre, les contributeurs attirent l'attention sur l'importance des débats publics ouverts et d'une société civile dynamique. « Personne ne devrait être laissé de côté si nous voulons construire des sociétés pluralistes et ouvertes, si nous voulons éviter la menace populiste et la mise en place de régimes autoritaires », soulignent Anna Rurka, Sabine Rohman et Michel Aguilar de la Conférence du Conseil de l'Europe des organisations internationales non gouvernementales. Jana Hainsworth, secrétaire général d'Eurochild, suggère que « la priorité désormais n'est plus de faire pression sur les enfants pour trouver la bonne réponse mais d'encourager leur envie d'apprendre. Ils doivent être consultés sur les questions qui les préoccupent, et le poids qui est accordé à leurs opinions doit être respecté par ceux qui travaillent avec et pour eux. [...] Les élèves doivent bénéficier d'un espace sans danger pour poser des questions et développer une pensée critique tout en faisant respecter les différences ».

De nombreuses contributions soulignent également l'importance d'une approche systématique. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, invite les pays à « élaborer des politiques globales pour créer une culture des droits de l'homme qui imprègne toutes les strates de la société, depuis les écoles jusqu'aux individus, familles, médias, secteur privé et institutions publiques. Dans ce contexte, les plans d'action nationaux peuvent s'avérer particulièrement utiles parce qu'ils peuvent intégrer les valeurs de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme de manière cohérente et systématique ».

Les réponses complètes de tous les contributeurs sont incluses dans le présent chapitre.

MIEUX FAIRE COMPRENDRE QUE NOUS MÉRITONS TOUS LA DIGNITÉ, LE RESPECT ET LA JUSTICE

*Zeid Ra'ad Al Hussein,
Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

Chaque jour, nous sommes confrontés à des informations sur des actes de haine et de violence, et nous constatons que ce sont d'autres actes, encore plus violents et terrifiants, qui leur répondent et nous emportent dans une spirale de barbarie dégradante. Nous avons tous besoin de mieux réfléchir à nos stratégies, si nous voulons relever aujourd'hui les défis auxquels est confrontée la planète, tels que la pauvreté, le conflit, la discrimination, la maladie, le changement climatique. Nous ne progresserons que si nos décisions sont fondées sur la perception commune que nous appartenons tous à une seule et même humanité et que chacun de nous mérite un accès équitable au respect, à la dignité et à la justice.

La finalité de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est de générer et de nourrir cette perception. L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme aide les enfants et les adultes à connaître leurs droits et à les revendiquer efficacement, à faire des choix en connaissance de cause, à régler un conflit d'une manière non violente, et à participer de façon responsable à leurs communautés et à la société dans son ensemble. Elle contribue à la pensée critique et propose des solutions aux problèmes en respectant les principes des droits de l'homme.

Cependant, pour que son action soit efficace, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme doit être en phase avec la vie quotidienne et l'expérience des apprenants. Elle doit amener chaque personne, au moyen de méthodes de formation participative, à dialoguer sur la façon dont les normes relatives aux droits de l'homme peuvent être transposées dans la réalité sociale, économique, culturelle et politique. Et elle doit être présente partout, à tous les niveaux d'éducation et de formation et là où existe une possibilité d'apprentissage, quelle qu'elle soit, dans un établissement public ou privé, formel, informel ou non formel. Elle doit également contribuer à l'inclusivité et veiller à cet égard à être pertinente et applicable à tous les membres d'une société donnée, indépendamment de leur statut.

Les politiques et la législation doivent faciliter l'inclusion de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans les systèmes éducatifs, à tous les niveaux et pas uniquement dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Les établissements d'enseignement supérieur, par exemple, ont la responsabilité sociale non seulement de former des citoyens éthiques prêts à construire la paix et à défendre les droits de l'homme, mais aussi de produire des connaissances qui nous permettent de répondre aux enjeux actuels du monde aux moyens de solutions axées sur les droits de l'homme. La formation professionnelle devrait préparer les apprenants à exercer leurs fonctions professionnelles conformément aux principes des droits de l'homme.

Nous ne devrions jamais considérer que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est une « option » ou une simple obligation. Il s'agit d'une activité vitale pour maintenir la cohésion sociale, promouvoir l'inclusion et la participation, et prévenir la violence et les conflits dans nos sociétés. Il s'agit également d'un investissement dans notre présent et notre avenir que nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer.

DONNER À TOUS LES APPRENANTS LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR QU’ILS CONTRIBUENT PLEINEMENT À LEURS SOCIÉTÉS ET À LA SOLIDARITÉ MONDIALE

Irina Bokova, Directrice générale de l’Unesco

Le rapport du Conseil de l’Europe sur la situation de l’éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l’homme en Europe pose clairement les enjeux. Aujourd’hui, plus que jamais, nous devons repenser l’éducation pour donner à tous les apprenants les compétences, les attitudes et les comportements dont ils ont besoin pour contribuer pleinement à leurs sociétés et à la solidarité mondiale.

C’est pourquoi le Programme de développement durable à l’horizon 2030 est si important, et en particulier l’objectif du développement durable 4 sur l’éducation. Cet objectif incarne une nouvelle vision de l’éducation pour le XXI^e siècle, qui consiste à : promouvoir les droits de l’homme, responsabiliser les citoyens, renforcer l’inclusion sociale et la résilience, et stimuler l’innovation au service du développement durable. Dans le cadre de la cible 4.7 du nouvel objectif, tous les pays se sont engagés à veiller à ce que les apprenants soient dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir les droits de l’homme et la citoyenneté mondiale.

Sur ce terrain, la position de l’Unesco est claire. L’éducation ne doit pas se contenter de transmettre des informations et des connaissances. Elle doit avoir pour but d’apprendre à vivre dans un monde sous pression et faire progresser de nouvelles formes d’expression culturelle fondée sur le respect et la dignité dans l’égalité. Elle doit également s’efforcer de faire le lien entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Il faut, pour concrétiser cette vision, mobiliser les acteurs dans tous les domaines afin de faire progresser l’éducation à la citoyenneté mondiale, l’éducation aux droits de l’homme et l’éducation pour prévenir l’extrémisme violent. L’Unesco collabore avec des États membres en Europe et dans le monde pour recenser les nouvelles compétences que devront acquérir les apprenants, développer de nouveaux programmes et des outils d’orientation pédagogique, et contribuer à de nouvelles approches de la formation des enseignants. Par exemple, le Forum 2017 de l’Unesco sur l’éducation à la citoyenneté mondiale se concentre sur le rôle des enseignants en matière d’éducation à la citoyenneté et aux droits de l’homme.

Dans une période agitée, l’éducation est essentielle pour transmettre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons, les valeurs, les attitudes et les compétences dont ils ont besoin pour résister aux pressions du changement et tirer le meilleur parti de ses opportunités, afin de bâtir des sociétés plus justes, inclusives et pacifiques.

METTRE DAVANTAGE L'ACCENT SUR LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES POUR L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

*Jonas Christoffersen, directeur exécutif,
Institut danois pour les droits de l'homme*

Il est essentiel de pouvoir disposer de structures claires pour l'éducation aux droits de l'homme (EDH) – en particulier pour les enseignants et les étudiants – afin de mener à bien les principes énoncés, entre autres, dans la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. En effet, il ressort de la charte et de la législation nationale que les enseignants jouent un rôle crucial dans la promotion et l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. En outre, la charte souligne que l'EDH est un sujet central qui doit être intégré dans les programmes d'études des établissements d'enseignement.

L'Institut danois pour les droits de l'homme s'est constamment employé à renforcer l'EDH au Danemark. Les études approfondies sur l'EDH menées par l'institut montrent que les orientations, les politiques et les objectifs de cette éducation sont vagues dans l'ensemble du système éducatif, de la direction de l'école et des collèges de formation des enseignants aux acteurs qui interviennent au niveau des communes et de l'État.

Par exemple, une étude menée par l'institut montre que de nombreux professeurs travaillant dans les collèges danois de formation des enseignants ne se sentent pas compétents pour enseigner l'éducation aux droits de l'homme, en particulier quand il s'agit d'enseigner la façon de faire le lien entre les droits de l'homme et le travail quotidien dans les écoles. L'étude indique que 87 % des étudiants des instituts de formation des enseignants estiment que leur éducation les incite peu, ou pas du tout, à enseigner l'EDH. En outre, 74 % ont répondu que la familiarité avec des concepts tels que les droits de l'homme, la discrimination et l'égalité des chances est en grande partie, ou dans une certaine mesure, un facteur qui permet de déterminer si les thèmes seront inclus dans l'enseignement ou non ⁵.

Les droits de l'homme peuvent être considérés comme une idéologie abstraite ou irréaliste, et seraient donc difficiles à intégrer dans la vie quotidienne des enseignants. Afin que ceux-ci puissent estimer que l'éducation aux droits de l'homme est pertinente et qu'ils l'incluent en priorité dans leur enseignement, les structures de formation des enseignants et les écoles doivent systématiquement tenir compte de sa réalité et de son intérêt. En outre, il faut constamment élaborer et actualiser des outils clairs et pratiques pour le travail quotidien des enseignants, en collaboration avec les nombreux et divers acteurs du système éducatif, notamment les enseignants, les parents et les élèves.

5. Cecilia Decara, Lene Timm, The Danish Institute for Human Rights, 2013: « Mapping of Human Rights in Danish Schools », www.humanrights.dk/publications/mapping-human-rights-education-danish-schools.

FAIRE LE LIEN ENTRE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME ET LA VIE QUOTIDIENNE

Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

Les droits de l'homme sont fondés sur une conception qui suppose que la dignité est propre à l'être humain, et la citoyenneté implique que chacun éprouve un sentiment d'obligation envers la communauté. Ces deux notions sont intégrées dans l'approche de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour relever les défis qui menacent la dignité de chacun.

Nous constatons qu'une culture de la colère, de la peur, de l'intolérance, de la méfiance et de la division prédomine aujourd'hui dans le contexte européen et au-delà. Nous constatons également qu'il existe une responsabilité collective de faire respecter la dignité et les droits de l'homme. Cependant, cette obligation ne saurait se limiter aux systèmes formels. Elle doit s'appliquer dans la vie quotidienne, aussi informelle qu'elle soit. Une éducation fondée sur des valeurs et des compétences doit être incorporée systématiquement dans tous les types de programmes d'études, tant formels qu'informels, et devrait être suivie dès le plus jeune âge.

L'expérience de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui aide, à titre auxiliaire, les autorités publiques à dispenser une éducation humanitaire, montre qu'il est absolument nécessaire d'intensifier les investissements et les efforts dans ce domaine si nous voulons transformer notre façon de penser et de communiquer avec autrui.

Pour que ce changement soit véritable et durable, les systèmes éducatifs doivent créer un climat de confiance et un sentiment d'appartenance, faire participer les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de manière concrète, encourager le dialogue et la collaboration entre les générations, et contribuer au renforcement du capital social. Ces systèmes doivent mettre les apprenants au centre, reconnaître et valoriser la diversité de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs modes d'apprentissage, et leur permettre de s'exprimer librement et de participer activement aux processus décisionnels qui touchent leur propre apprentissage et leur existence.

L'apprentissage du « vivre ensemble » de façon pacifique, la participation des communautés à des activités visant à promouvoir le respect de la diversité, l'encouragement à la tolérance et au dialogue interculturel et la promotion de l'inclusion sociale doivent faire partie intégrante du système éducatif.

L'impact de ce type de contenu éducatif et d'une approche pédagogique des mentalités, des attitudes et des comportements des individus est mis en évidence par l'initiative phare de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement⁶. Des jeunes et des adultes participent à un processus d'autotransformation

6. Pour de plus amples informations sur l'initiative « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » de la FICR, voir: www.ifrc.org/en/what-we-do/principles-and-values/youth-as-agents-of-behavioural-change-yabc.

qui leur permet ensuite d'agir en tant que modèles et pairs-éducateurs pouvant aider les autres à développer leur conscience de soi, à comprendre les problèmes sociaux ainsi qu'à apprendre et acquérir des compétences importantes telles que l'empathie, l'écoute active, la pensée critique, la communication non violente et la médiation. L'initiative a obtenu de très bons résultats et a permis de modifier la perception que les participants avaient d'eux-mêmes et d'autrui, et de réduire les niveaux de discrimination et de violence là où ils vivent.

En tant que membres de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous encourageons vivement chaque personne, dans sa vie quotidienne, à jouer un rôle actif et à assumer la responsabilité de se prendre en main et d'aider les autres.

RESPECTER LE POIDS DE L'OPINION DE L'ENFANT

Jana Hainsworth, secrétaire générale, Eurochild

Compte tenu des niveaux croissants d'inégalité, de mobilité sociale, de fragmentation de la société et d'isolement des différentes communautés en Europe, Eurochild estime qu'il est de plus en plus nécessaire d'investir dans une éducation de qualité à la citoyenneté et aux droits de l'homme. En tant que défenseurs des droits et du bien-être des enfants, nous constatons à quel point il est important d'inclure cette éducation dans les programmes dès leur plus jeune âge. Nous espérons ainsi façonner une nouvelle génération qui comprend et respecte la diversité, et fait sienne la civilité sociale.

L'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans tous les programmes d'enseignement est cruciale. Il faut pour cela la défendre et la promouvoir en faisant pression sur les États membres pour qu'ils respectent des normes élevées de qualité à cet égard. Il faut également que sa mise en œuvre soit supervisée et évaluée, et ce point est particulièrement important à l'heure où les mouvements politiques extrêmes bénéficient d'un soutien accru et où la radicalisation violente se fait menaçante.

Certes, il est important d'intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans les programmes d'éducation des enfants, mais cela ne devrait pas être notre seul objectif. Il est encore plus important d'intégrer des pratiques participatives dans toutes les matières et dans toutes les formes d'éducation, à tous les âges. Les enfants doivent apprendre leurs droits et leurs responsabilités, mais ils doivent aussi comprendre ce que ces notions signifient dans la pratique. Le système éducatif doit respecter les droits des enfants, répondre à leurs besoins, gagner leur confiance pour qu'ils écoutent l'opinion des autres et fassent confiance à leur propre jugement. La priorité désormais n'est plus de faire pression sur les enfants pour trouver la bonne réponse mais d'encourager leur envie d'apprendre. Les enfants doivent être consultés sur les questions qui les préoccupent, et le poids qui est accordé à leurs opinions doit être respecté par ceux qui travaillent avec et pour eux.

La participation croissante des jeunes à l'extrémisme violent ces dernières années montre qu'il est important de promouvoir des contre-discours et d'instaurer une éducation axée sur les valeurs. Mieux faire comprendre aux enfants les causes profondes de l'extrémisme violent (comme la discrimination, les préjugés et l'intolérance) est un bon exemple de ce qui ne peut pas être uniquement enseigné. Cet enseignement doit en effet être pratiqué et facilité de façon bilatérale. Les enseignants doivent recevoir une formation sur la façon d'éduquer les enfants à des sujets aussi délicats et avoir les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de chaque élève tout en gérant les conflits. Les élèves, quant à eux, doivent bénéficier d'un espace sans danger pour poser des questions et développer une pensée critique tout en faisant respecter les différences. Il est donc crucial de réformer les systèmes éducatifs afin d'accroître l'adhésion et la participation des enfants eux-mêmes.

L'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME : UNE RÉALISATION SENSIBLE, MAIS NÉCESSAIRE ET POSSIBLE

*Dirk Hastedt, directeur exécutif, Association internationale
pour l'évaluation des acquis scolaires*

Au nom de l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (AIE), je tiens à féliciter le Conseil de l'Europe pour la préparation de cet important rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe. À notre avis, le rapport montre la diversité des approches adoptées en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, présente les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs s'agissant du système et des politiques tout en signalant les lacunes apparentes en termes de portée, de mise en œuvre et d'évaluation.

Dans le cadre de l'éducation formelle dans les écoles, le principal domaine d'activité de l'AIE, les informations fournies par les membres du Conseil font écho aux résultats de nos recherches sur l'éducation civique et citoyenne, qui ont débuté il y a plus de 40 ans. Notre étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté (2016) coïncide avec un grand nombre de domaines examinés dans le rapport, ainsi qu'avec la charte de l'ECD/EDH et le cadre de compétences sous-jacents. Nous nous réjouissons donc que les membres aient la volonté de lancer et de promouvoir des travaux de recherche pour décrire la situation actuelle à différents niveaux et produire des informations comparatives en vue de progresser.

En particulier, le rapport indique que l'évaluation formelle des domaines concernés consolide leur statut dans les programmes d'études. Nous partageons profondément ce point de vue et intégrons un certain nombre de domaines dans nos études, en particulier l'éducation civique et citoyenne, l'apprentissage des principes de l'informatique et de l'information numérique, qui viennent s'ajouter aux domaines plus importants que sont la lecture, les mathématiques et les sciences. Nous reconnaissons en outre que l'évaluation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme peut être un domaine sensible, mais il a pourtant été démontré qu'un cadre concret et convenu sur le plan international ainsi que des outils et des instruments correspondants pour évaluer les connaissances, les pratiques, la valeur des croyances, des attitudes et des intentions comportementales sont des moyens d'évaluation possibles s'agissant du système, de l'école, du professeur et de l'élève.

Je suis convaincu que les résultats de l'étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté (2016) menée par l'AIE, qui seront publiés à la fin de l'année 2017, permettront d'étudier les liens importants, et les similitudes, qui existent entre les résultats de ce rapport et les résultats des élèves, et d'établir une collaboration fructueuse à l'avenir.

CENTRER LE SYSTÈME ÉDUCATIF SUR LE RESPECT DES AUTRES CULTURES

Costas Kadis, ministre de l'Éducation et de la Culture, Chypre

Le Gouvernement de la République de Chypre s'est engagé à réformer le système éducatif en vue de mettre en pratique sa vision d'un système meilleur et plus moderne qui répondra aux besoins et relèvera les défis du XXI^e siècle. Le ministère de l'Éducation et de la Culture met un accent particulier sur la redéfinition des objectifs et du contenu des programmes d'études ainsi que des différentes matières scolaires, afin de créer une approche mieux intégrée de l'éducation, de bâtir un système qui offrira une éducation de haut niveau aux élèves et qui aidera ainsi ces derniers à maximiser leur potentiel et à acquérir des compétences et des connaissances qui leur permettront de devenir des citoyens actifs. Les programmes sont fondés sur le principe selon lequel les enfants devraient être non seulement conscients de leurs droits et de leurs responsabilités, mais aussi en mesure de sauvegarder, de respecter, d'accepter et de tolérer les droits d'autrui. Un facteur clé de cette approche à long terme est la valorisation de la personnalité de chaque enfant par le biais de l'engagement à respecter et préserver la mise en œuvre des droits de l'homme.

À Chypre, l'objectif principal de l'éducation est de former des citoyens libres et démocratiques dotés d'une personnalité épanouie, qui contribuent au progrès social, scientifique, économique et culturel du pays, encouragent la coopération, la compréhension mutuelle, le respect et l'amour entre les individus, et prônent la prévalence de la liberté, de la justice et de la paix. Le ministère reconnaît le rôle important que l'éducation joue dans un monde en constante évolution, et estime en conséquence que le système éducatif devrait se concentrer sur l'acceptation de la différence, sur la tolérance, sur le respect des autres cultures ainsi que sur la nécessité de préparer les citoyens de demain à vivre dans un environnement multiculturel afin qu'ils puissent participer efficacement à la société.

L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme figurent parmi les priorités politiques et pédagogiques du ministère, et des actions spécifiques sont donc entreprises pour les intégrer dans les programmes scolaires. Il s'agit notamment des politiques éducatives, des mesures de mise en œuvre des politiques, des changements de l'environnement d'apprentissage et des possibilités de perfectionnement professionnel des enseignants.

PARTICIPER ET PRATIQUER : LE MEILLEUR MOYEN D'APPRENDRE

*George Moschos, médiateur adjoint pour les droits des enfants
auprès du médiateur grec, une autorité indépendante*

Le meilleur moyen d'apprendre est de participer et de pratiquer. L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est encore un sujet qui est enseigné de façon théorique et fragmentaire, ou qui ne fait pas du tout partie des programmes de nombreuses écoles européennes.

Le médiateur grec, après avoir consulté de nombreux étudiants, a adressé diverses propositions au ministère de l'Éducation en demandant de prendre des mesures pour renforcer le caractère démocratique des écoles et d'encourager la participation des étudiants au processus décisionnel dans toutes les catégories et à tous les niveaux de l'éducation. Ces propositions sont, entre autres, l'organisation d'assemblées de classe et de débats, la promotion du dialogue dans les salles de classe pendant les cours, la familiarisation avec les droits de l'enfant à travers des exemples concrets et des jeux de rôle, la participation des étudiants à la définition et la mise en œuvre des règlements en vigueur dans la classe et l'école, le fonctionnement des conseils d'élèves, la participation des étudiants aux procédures de règlement des conflits, le fonctionnement des équipes de médiation par les pairs, l'organisation d'activités scolaires sur des questions qui sont attrayantes et intéressantes pour les étudiants, telles que les problèmes de santé physique et mentale, la sensibilisation à l'environnement, l'expression artistique et culturelle, etc. L'aspect relationnel et l'éducation sexuelle devraient également figurer dans ces activités.

Il est essentiel que les enseignants soient formés à l'organisation des relations et de la communication au sein de la classe pour mieux renforcer le sentiment de responsabilité et l'engagement personnel, tout en privilégiant les valeurs d'écoute, de respect mutuel et de conciliation par le dialogue. Il est très important de demander souvent aux élèves de s'asseoir en cercle dans la salle de classe et d'organiser des petits groupes autour de tâches spécifiques censées être accomplies de façon collaborative.

Nous devrions étudier soigneusement, dans l'éducation formelle et non formelle, les moyens qui pourraient être utilisés pour que les enfants soient davantage sensibilisés et actifs quant au rôle qu'ils sont censés jouer dans leurs communautés locales, afin que leurs droits fondamentaux soient reconnus et respectés par tout le monde.

LA COMPASSION ET L'ENGAGEMENT SOCIAL : DES ÉLÉMENTS DE BASE POUR ASSURER LA DIGNITÉ ET LA JUSTICE POUR TOUS

Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe

L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme sont très proches affectivement. Au début de ma carrière dans les droits de l'homme, j'ai étudié les manuels des Nations Unies et du Conseil de l'Europe pour organiser des séminaires avec des enseignants et des débats pédagogiques avec des élèves du secondaire. Aujourd'hui, en tant que Commissaire aux droits de l'homme, je continue de consacrer une grande partie de mon travail à faire connaître ces valeurs à un public élargi. Dans la plupart de mes visites dans les pays, par exemple, je rencontre des étudiants de l'enseignement supérieur et des élèves de lycée pour discuter du système de protection des droits de l'homme, de ses origines et de sa pertinence pour les enjeux contemporains auxquels sont confrontés nos sociétés. Je fais également connaître ces valeurs lors de mes rencontres avec des ministres, des parlementaires et des représentants de la loi. De même, mon bureau participe toute l'année à lors de mes rencontres avec des juges, des procureurs, des professionnels des médias, des étudiants de l'université et des élèves du secondaire pour contribuer à leurs programmes d'éducation formelle et informelle.

À l'heure où une grande quantité d'informations circule sur internet et sur les réseaux sociaux, j'ai renforcé la portée de mes engagements sur ces plateformes d'échange afin de promouvoir les droits de l'homme et la citoyenneté démocratique.

Les pays européens ont réalisé des progrès tangibles dans la sensibilisation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, mais l'action dans ce domaine doit être systématique. Nous devons constamment promouvoir ces valeurs et les mettre en pratique. Les gouvernements devraient élaborer des politiques globales pour créer une culture des droits de l'homme qui imprègne toutes les strates de la société, depuis les écoles jusqu'aux individus, familles, médias, secteur privé et institutions publiques. Dans ce contexte, les plans d'action nationaux peuvent s'avérer particulièrement utiles parce qu'ils peuvent intégrer les valeurs de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme de manière cohérente et systématique.

L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ne transmet pas uniquement des normes : elle renforce notre compassion, notre humanité, notre engagement social et nous donne ainsi les éléments de base pour faire respecter la dignité, la liberté et la justice pour tous. Nous devons investir davantage dans notre propre éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, et dans celle des autres.

CRÉER DES IDENTITÉS POSITIVES ET CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS SUR UNE BASE COMMUNE GRÂCE À L'ÉDUCATION

*Tibor Navracsics, commissaire européen chargé
de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport*

Nos valeurs communes sont au cœur de nos communautés. Elles structurent nos sociétés et permettent de faire la différence entre les sociétés cohésives et une agrégation de communautés qui vivent des vies parallèles, proches mais jamais ensemble. Pour que la diversité s'épanouisse et fructifie, il faut une inspiration commune et un ensemble de principes impératifs.

Si la radicalisation est en partie alimentée par un sentiment d'exclusion, n'est-ce pas parce que nous n'avons pas su transmettre et promouvoir nos valeurs européennes à des jeunes déracinées qui aspirent à se construire une identité ? Si la cohésion sociale est menacée, n'est-ce pas parce que nous avons oublié de bâtir des sociétés sur une base commune ? Si l'intégration des personnes issues de l'immigration est parfois difficile, n'est-ce pas parce que nous n'avons pas su également donner une identité positive et confiante, et partager notre culture de la démocratie ?

Nos valeurs ne sont pas un dû. Elles doivent être apprises, comprises et possédées par tous les citoyens. La démocratie est plus qu'un processus. La démocratie est une mentalité, une philosophie, un réflexe. C'est un engagement qui favorise l'épanouissement d'un système et fait naître le sens des responsabilités. C'est pourquoi elle doit être protégée. Considérant que l'éducation d'aujourd'hui est la société de demain, je suis fermement convaincu qu'il n'y a pas de meilleur lieu pour promouvoir et transmettre ces valeurs que les familles et les écoles, et pas de meilleur vecteur que l'éducation pour protéger la démocratie.

Cette tâche est au cœur de mon mandat. C'est pourquoi, ainsi que tous les États membres, j'ai signé la déclaration de Paris en mars 2015, plusieurs semaines après les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher, afin de réaffirmer notre engagement à promouvoir nos valeurs communes et la citoyenneté. Deux ans plus tard, le bilan montre à quel point cet engagement est fort. Plus de 1 200 projets sont engagés avec un financement Erasmus+, un réseau de modèles a été lancé, e-Twinning, la plus grande plateforme d'enseignants dans le monde, a été étendue à des pays tiers, et notre coopération avec le Conseil de l'Europe est plus forte que jamais. Il reste beaucoup à faire. Je suis convaincu que nous avons lancé ensemble un mouvement qui ne s'arrêtera pas. En période de troubles politiques, en période d'incertitude, la dernière chose que nous puissions nous permettre est de négliger et d'oublier la valeur de nos valeurs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : FAIRE LE LIEN ENTRE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA DÉMOCRATIE ET LE DOMAINE D'ÉTUDE DE CHAQUE ÉLÈVE

*Chiara Patricolo, membre, Comité exécutif,
et Helge Schwitters, coordonnatrice pour les droits
et la solidarité, Union des étudiants européens*

Qu'est-ce l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique dans l'enseignement supérieur et qu'est-ce qu'elle devrait être ? Seuls sept répondants signalent que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme occupe une place importante dans les établissements d'enseignement supérieur, principalement dans les facultés de droit, de sciences sociales et de sciences humaines. Cette dernière observation est peu surprenante car elle est à l'évidence liée aux programmes d'études de leurs étudiants. Dès lors se pose la question : qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et qu'est-ce qu'elle devrait être ? Comment la rendre pertinente ? L'étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur étudie à d'autres fins que l'enfant et l'adolescent dans l'enseignement primaire et secondaire. Il tient à se spécialiser dans un domaine donné, veut acquérir des compétences qu'il juge pertinentes pour sa vie professionnelle et développer son esprit critique et sa compréhension du monde. Il y a une curiosité inhérente à chaque étudiant qui pousse ce dernier à rechercher la vérité, découvrir de nouvelles approches, acquérir de nouvelles connaissances et rechercher l'innovation. Il faut donc utiliser cette motivation comme point de départ pour souligner la pertinence des droits de l'homme et de la démocratie.

Les étudiants accèdent à des emplois de travailleurs hautement qualifiés qui ont des capacités de modeler et de remodeler nos sociétés. Les connaissances qui peuvent transformer le monde dans lequel nous vivons et qui offrent de nouvelles solutions aux défis actuels améliorent notre compréhension et nos outils, et accroissent notre compréhension de nous-mêmes et de notre milieu. C'est là que réside le pouvoir de l'éducation et du savoir. L'éducation façonne le monde et donne les clés à ceux qui peuvent y accéder. Les droits de l'homme et la démocratie devraient être enseignés sur ces principes. Il s'agit d'apprendre à nos étudiants à utiliser les connaissances qu'ils recherchent et à les enrichir, pour le bien de toute la société, de constamment évaluer la façon dont la science peut être utilisée, mais aussi mal utilisée, pour changer le monde où nous vivons, d'oser dire la vérité lorsque les faits sont faussés et de partager nos connaissances de façon démocratique. L'accent mis uniquement sur le fonctionnement de la société et les valeurs de l'humanisme et de la démocratie risque d'être considéré comme hors sujet par les étudiants qui ont déjà étudié ces thèmes au cours de leurs études. Il est donc nécessaire de créer un lien entre l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, d'une part, et le domaine d'étude de chaque étudiant, d'autre part. C'est de cette façon que l'éducation pourra être en adéquation avec son utilisation.

LA CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES DROITS DE L'HOMME : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Guido Raimondi, président de la Cour européenne des droits de l'homme

Signée en 1950, la Convention européenne des droits de l'homme, premier acte fort du Conseil de l'Europe, fut aussi la première expression concrète des idéaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Convention a également mis en place un mécanisme international pour assurer le respect des engagements des États parties. Depuis 1998, ce rôle a été joué par un organe judiciaire indépendant, la Cour européenne des droits de l'homme. La Convention et la Cour ont eu un énorme succès. Elles ont une influence qui en font une source d'inspiration même au-delà des frontières de l'Europe ; et grâce à la protection et au développement des droits, elles ont été un facteur de paix, de stabilité et de renforcement de la démocratie. De nos jours, la Convention est beaucoup mieux connue des juges, des avocats, du monde universitaire et des acteurs de la société civile.

Toutefois, des progrès restent à accomplir dans ce domaine. Il est essentiel, tout d'abord, que les États se saisissent de la Convention pour le plus grand profit des personnes relevant de leur juridiction. La Convention fait désormais partie du droit interne des États. Les citoyens doivent donc être en mesure de faire valoir leurs droits devant les autorités nationales. La Cour s'efforce de jouer un rôle dans la formation aux droits de l'homme. Elle a préparé des fiches d'information thématiques ainsi que des guides sur la jurisprudence ou la recevabilité. Elle a créé une base de données HUDOC très efficace. Chaque année, elle accueille plus de 18 000 visiteurs qui assistent à des audiences et reçoivent une formation. Cependant, les États doivent également, avec l'aide du Conseil de l'Europe, prendre des initiatives en ce qui concerne la formation et la traduction des jugements de Strasbourg. C'est principalement au niveau de l'État que cette formation en matière de droits de l'homme doit avoir lieu et je ne peux qu'encourager les États à la mettre en œuvre. Tout cela fait également partie de notre responsabilité commune.

MIEUX COMPRENDRE LE LIEN ENTRE LES DROITS DE L'HOMME ET LES BESOINS DE CHACUN

Anna Rurka, présidente de la Conférence des OING, Sabine Rohmann, présidente de la Commission éducation et culture, et Michel Aguilar, président de la Commission droits de l'homme de la conférence des OING

L'éducation à la citoyenneté démocratique active et aux droits de l'homme constitue le vecteur essentiel de l'effectivité des droits. Elle ne devrait laisser personne de côté, si nous voulons construire des sociétés pluralistes et ouvertes, si nous voulons prévenir la menace populiste et l'instauration de régimes autoritaires.

Nous devons élever la voix démocratique, voix respectueuse de la diversité de la population qui compose nos sociétés. La volonté de renforcer le pouvoir d'agir de chaque individu afin qu'il ait un contrôle sur sa propre vie et sa participation aux décisions publiques qui le concernent passent par l'éducation à une prise de responsabilité. Cela s'apprend dès le plus jeune âge, dans tous les espaces de la vie ordinaire et au moyen de multiples supports, notamment les technologies numériques. D'un côté, ces dernières accélèrent et amplifient la propagation de l'éducation aux droits de l'homme ; de l'autre, elles favorisent la systématisation des applications qui massifient et standardisent les comportements de chaque individu. Ce processus largement inaperçu érode les valeurs fondamentales et, par conséquent, l'autorité morale des institutions qui en sont les garantes. L'espace civique se forme soit en dehors du corps institutionnel établi, soit dans des interstices de celui-ci. Dans ce contexte, ces institutions ne peuvent plus remplir leurs fonctions sans la société civile et au sein des organisations non gouvernementales.

Il nous faut comprendre d'une manière beaucoup plus profonde le lien entre les droits de l'homme et les besoins des individus. Nous ne pouvons accéder véritablement à cette connaissance que par des actions « peer to peer », des actions davantage horizontales qui constituent un véritable remède pour l'avenir de la démocratie au sein des États membres du Conseil de l'Europe. La Conférence des OING assume sa responsabilité dans ce domaine, dans les pays membres du Conseil de l'Europe et au sein de celui-ci, et est prête à jouer son rôle dans cette évolution.

ÉVALUATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALE : DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS POUR PROGRESSER

Eszter Salamon, président, Association européenne des parents d'élèves

L'éducation à citoyenneté et aux droits de l'homme doit commencer dans la petite enfance, dans la famille. Elle doit d'abord être pratiquée avant d'être apprise plus tard dans un cadre formel qui renforcera les bonnes habitudes prises et les bons réflexes en ajoutant des bases théoriques sous la forme d'études civiques ou de modules pédagogiques similaires. L'apprentissage par la pratique aide les enfants mais aussi les éducateurs professionnels et les parents à s'engager davantage pour devenir des citoyens actifs et appliquer la bonne approche des droits de l'homme dans tous les aspects de leur vie.

L'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme devrait être un élément fondamental et transversal, et ne devrait pas être une matière enseignée de façon isolée. Elle devrait être prioritaire sur le plan politique et dans l'éducation formelle, de sorte que chaque enfant et ses parents puissent participer concrètement à tous les aspects de la vie scolaire, de la conception à l'exécution et l'évaluation, sans se soucier du type d'école, d'un modèle pédagogique ou de tout autre aspect. Il est très regrettable de constater que c'est au moment où l'Union européenne et ses institutions ont pris conscience que cette participation est la clé de la réussite en matière d'éducation, un excellent moyen de l'encourager dans d'autres domaines, notamment les élections, mais aussi une arme efficace pour lutter contre la xénophobie, l'exclusion et le populisme, que de plus en plus de pays limitent les droits des enfants et des parents à participer au processus décisionnel en matière d'éducation.

La coopération internationale est essentielle car elle permet d'échanger des pratiques instructives. Il serait également important de trouver les moyens d'encourager l'élargissement de ces méthodes et programmes en allouant un financement équilibré à ce processus et en ne mettant pas l'accent que sur l'innovation. Lors de l'évaluation des bonnes pratiques et de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, il est important d'introduire des méthodes d'évaluation formative qui contribuent à façonner les mentalités souhaitées, et d'éviter que ces domaines d'éducation essentiels soient victimes de tests standardisés.

POUR UN INVESTISSEMENT SYSTÉMATIQUE ET L'APPLICATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Salil Shetty, secrétaire générale, Amnesty International

L'éducation aux droits de l'homme est essentielle pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des injustices dans le monde entier. Plus les individus connaissent leurs droits et les droits des autres dans la société, mieux ils sont armés pour les protéger.

Amnesty International se félicite du rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation aux droits de l'homme en Europe et de ses principales conclusions. Ce rapport vient à un moment crucial, qui voit la discrimination, le profilage racial et l'extrémisme se répandre dans toute l'Europe. Plusieurs pays européens enregistrent une augmentation des crimes de haine, notamment à l'encontre des demandeurs d'asile et d'autres groupes marginalisés⁷.

Amnesty International constate qu'il existe dans les milieux politiques européens actuels de nombreux obstacles à la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation aux droits de l'homme durable et à long terme. Par exemple, des communautés telles que Roms sont toujours l'objet de discrimination lorsqu'ils veulent accéder à leurs droits économiques, sociaux et culturels⁸. Il est d'urgent de s'y opposer, de lutter contre les discriminations et de changer les discours. Comme il est indiqué à l'article 2 de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme⁹, l'éducation aux droits de l'homme peut y apporter une contribution importante.

La société civile, qui agit de façon collaborative en s'appuyant sur de larges coalitions, joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une éducation aux droits de l'homme de grande qualité. Il est donc nécessaire de lui donner suffisamment d'espace pour la concertation et la collaboration. Diverses parties prenantes, notamment des groupes marginalisés, doivent pouvoir y participer.

7. Amnesty International, Rapport annuel 2016-2017.

8. *Ibid.*

9. L'éducation et la formation aux droits de l'homme englobent l'ensemble des activités d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation et d'apprentissage visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, et à contribuer ainsi, entre autres, à prévenir les atteintes aux droits de l'homme en permettant aux personnes de développer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de ces droits, et en faisant évoluer leurs attitudes et comportements, en vue de leur donner les moyens de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme.

Les activités d'éducation aux droits de l'homme d'Amnesty International concernent environ 430 000 personnes en Europe et en Asie centrale, et la majorité des projets relèvent de l'éducation formelle. Les travaux que nous menons dans 25 pays européens dans des espaces éducatifs les plus divers ont montré qu'il pouvait exister un écart considérable entre les politiques, les programmes et ce qui se passe réellement dans la vie quotidienne des écoles. Les manuels scolaires et les interactions entre la direction de l'école, les enseignants et les élèves peuvent renforcer les stéréotypes et les préjugés. Certains enseignants se sentent peut-être mal à l'aise et n'ont peut-être pas les connaissances nécessaires pour enseigner les droits de l'homme.

Il n'y a pas de solution simple pour résoudre les problèmes sociétaux complexes d'aujourd'hui. Toutefois, pour créer des sociétés qui respectent les droits de chacun, nous avons besoin d'un investissement systématique et de mettre l'accent sur l'application des droits de l'homme dans la vie quotidienne.

Le deuxième cycle d'examen de la charte est un point de repère important pour l'Europe en ce qui concerne l'engagement en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, et un pas décisif vers la communication d'informations systématiques et complètes sur la mise en œuvre de ce texte.

PROMOUVOIR LE DIALOGUE ET UNE VISION COMMUNE DES DROITS DE L'HOMME GRÂCE À L'ÉCOLE

*Felisa Tibbitts, professeure chargée de l'éducation aux droits de l'homme,
faculté de droit, d'économie et de gouvernance, université d'Utrecht*

Des études montrent que les systèmes scolaires en Europe sont plus réceptifs qu'auparavant à l'idée d'inclure des approches de l'ECD/EDH dans une stratégie de lutte contre les comportements discriminatoires et préjudiciables qui sapent les sociétés et contribuent à l'aliénation et à une possible radicalisation chez les jeunes. Je dirais que l'ECD/EDH joue un rôle nécessaire dans une société démocratique saine, quels que soient les défis particuliers auxquels celle-ci est confrontée à un moment donné. Cependant, les systèmes éducatifs doivent s'engager à dispenser cette éducation de façon systématique et à veiller à ce qu'elle soit de qualité pour être conforme non seulement avec le but de la charte du Conseil de l'Europe mais également avec l'objectif de développement durable 4.7 et l'initiative en faveur d'une éducation à la citoyenneté mondiale.

Je tiens à formuler deux recommandations concernant le rapport sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe. Premièrement, les systèmes scolaires doivent organiser des espaces démocratiques pour qu'un large éventail de parties prenantes puisse dialoguer et s'entendre sur les ingrédients et les stratégies visant spécifiquement l'ECD/EDH. Ce dialogue pourrait avoir lieu au plus haut niveau, mais aussi au niveau de l'école, où les apprenants, les enseignants, le personnel de soutien scolaire et les familles doivent coexister au sein d'une communauté partagée. Il faudrait élaborer un cadre d'ECD/EDH concret et dynamique dans une vision commune comprenant les valeurs des droits de l'homme et les moyens de travailler de façon démocratique et ouverte dans des classes et des écoles à part entière.

Ma deuxième recommandation est de souligner qu'il est important d'introduire et de maintenir une ECD/EDH dans l'enseignement à vocation professionnelle. Ce secteur peut être négligé dans les réformes des programmes liés à l'ECD/EDH, ce qui renforce l'inégalité structurelle qui existe entre les groupes d'élèves qui se distinguent par leur choix de carrière. Chaque apprenant mérite une éducation à la citoyenneté qui repose sur des valeurs de droits de l'homme et favorise l'inclusion, l'action, le respect et l'acquisition de compétences pour engager un dialogue constructif dans la société.

LA MEILLEURE FAÇON D'ENSEIGNER LA DÉMOCRATIE EST DE LA PRATIQUER

*Kateřina Valachová, ministre de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque*

Le Conseil de l'Europe, qui traite systématiquement des questions de démocratie, de droits de l'homme et de primauté du droit, est considéré comme une des organisations les plus importantes en Europe dans ce domaine. J'apprécie énormément que le Conseil de l'Europe protège et défende ces valeurs. Je suis également heureuse de savoir que celles-ci sont présentes dans les activités que l'Organisation mène dans le domaine de l'éducation. L'adoption de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2010 a profondément modifié la façon dont ces thèmes sont définis dans les pays membres et dont ils sont perçus dans l'éducation.

En République tchèque, l'éducation à la citoyenneté est inscrite dans les programmes pour l'enseignement primaire et secondaire. Nous considérons qu'elle fait partie intégrante de ce que les enfants ont déjà appris pendant de nombreuses années. Ainsi, nous considérons que le rapport sur la situation de la mise en œuvre de la charte est une excellente occasion de se familiariser avec les approches relatives à l'éducation à la citoyenneté démocratique utilisées dans d'autres pays européens, et avec les nouvelles tendances et façons de travailler avec les élèves. C'est aussi une excellente occasion d'échanger nos bonnes pratiques avec d'autres.

La gouvernance démocratique, qui constitue l'une des parties les plus importantes du chapitre III de la charte, nous a poussés à approfondir nos activités visant à renforcer la participation de tous les acteurs (parents, éducateurs, professionnels, grand public, élèves et étudiants eux-mêmes) à la gestion des établissements d'enseignement. C'est pourquoi nous mettons actuellement en œuvre un projet sur le soutien systématique de l'éducation civique dans les écoles (en consolidant le rôle des parlements d'élève dans l'éducation civique), qui a pour objectif de vérifier concrètement la façon dont fonctionnent les parlements d'élèves dans les écoles primaires et secondaires. Il demeure que la meilleure façon d'enseigner la démocratie est de la pratiquer. Les élèves affectés à ce projet sont plongés dans des situations spécifiques dans lesquelles ils utilisent activement les compétences acquises sur la base des connaissances théoriques enseignées. Ils apprennent également à participer au débat démocratique et à la recherche de solutions acceptables. Nous serons heureux de communiquer les résultats de ce projet aux 46 autres États membres du Conseil de l'Europe.

REMERCIEMENTS

Le présent aperçu résume les conclusions du rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe. Le rapport complet est disponible dans une version en ligne à l'adresse suivante : www.coe.int/edchre. Le rapport a été élaboré sur la base d'une enquête réalisée auprès de gouvernements et d'organisations de la société civile, conformément aux orientations communiquées par le groupe préparatoire concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme et sous la supervision du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives et du Conseil mixte sur la jeunesse.

Groupe préparatoire sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme :

Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les politiques et pratiques éducatives :

- ▶ Etienne Gilliard, directeur des relations internationales, ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- ▶ Oksana Kovalenko, spécialiste principale, département de l'enseignement préscolaire et secondaire, ministère de l'Éducation et des Sciences
- ▶ Ellen Lange, conseillère principale, ministère de l'Éducation et de la Recherche

Conseil mixte sur la jeunesse, Conseil de l'Europe :

- ▶ Juozas Meldziukas, membre du Comité directeur européen pour la jeunesse pour la Lituanie
- ▶ Jorge Queirós, membre du Comité directeur européen pour la jeunesse pour le Portugal
- ▶ Jan Husak, membre du Conseil consultatif pour la jeunesse représentant le Conseil de la jeunesse de la République tchèque
- ▶ Rok Primožič, membre du Conseil consultatif pour la jeunesse représentant le Conseil des étudiants de la Slovénie

Autres experts :

- ▶ Aleksa Bjeliš, ancien recteur, université de Zagreb
- ▶ Bojka Djukanovic, faculté de philosophie, université du Monténégro
- ▶ Nino Khatiskatsi, adjoint au maire, Tbilissi
- ▶ Ana Perona-Fjeldstadt, directrice exécutive, Centre européen Wergeland
- ▶ Pascal Politanski, vice-président, Fédération du Bas-Rhin de la Ligue de l'enseignement
- ▶ Jolanta Samuolyte, rapporteur (avocat/chef de projet), Association lituanienne des avocats
- ▶ Kristina Helland Strandby, directrice de projet, Institut danois des droits de l'homme
- ▶ Olena Styslavaska, conseillère pédagogique, Centre de développement de l'éducation
- ▶ Christine Sudbrock, secrétaire générale, International Falcon Movement–Internationale socialiste de l'éducation (IFM-SEI)
- ▶ Katerina Toura, ministère grec de l'Éducation, de la Recherche et des Questions religieuses, Direction des affaires européennes et internationales en matière d'éducation, coordinatrice pour l'ECD/EDH, Grèce
- ▶ Işık Tüzün, directeur par intérim, Initiative pour la réforme de l'éducation (ERI)
- ▶ Simona Velea, chercheuse principale, Institut des sciences de l'éducation
- ▶ Trond Waage, ancien médiateur pour les enfants, chef du département de pédagogie, université de Telemark

Tous nos remerciements aux experts qui ont contribué à la préparation du rapport :

Résumé analytique des réponses communiquées par les gouvernements (disponible en ligne) :

- ▶ Katerina Toura, ministère grec de l'Éducation, de la Recherche et des Questions religieuses, Direction des affaires européennes et internationales en matière d'éducation, coordinatrice pour l'ECD/EDH, Grèce
- ▶ Bryony Hoskins, université de Roehampton, Londres
- ▶ Barbara Santibañez, University of North Carolina–Chapel Hill

Résultats du deuxième examen avec la collaboration d'ONG et d'organisations de jeunesse (disponible en ligne) :

- ▶ Dariusz Grzemny, Pologne, expert auprès du service de la jeunesse du Conseil de l'Europe
- ▶ Edouard Portefaix, France, expert auprès du service de la jeunesse du Conseil de l'Europe

Nous tenons également à exprimer toute notre gratitude pour les commentaires sur les conclusions du rapport que les partenaires suivants nous ont communiqués :

- ▶ Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- ▶ Irina Bokova, directrice-générale de l'Unesco
- ▶ Jonas Christoffersen, directeur général, Institut danois pour les droits de l'homme
- ▶ Jana Hainsworth, secrétaire général, Eurochild, Royaume-Uni
- ▶ Dirk Hastedt, directeur exécutif, Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires
- ▶ Costas Kadis, ministre de l'Éducation et de la Culture, Chypre
- ▶ George Moschos, médiateur adjoint pour les droits des enfants auprès du médiateur grec, une autorité indépendante
- ▶ Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe
- ▶ Tibor Navracsics, commissaire européen chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport
- ▶ Chiara Patricolo et Helge Schwitters, Union européenne des étudiants
- ▶ Guido Raimondi, Président, Cour européenne des droits de l'homme
- ▶ Anna Rurka, Sabine Rohman et Michel Aguilar de la Conférence du Conseil de l'Europe des organisations internationales non gouvernementales
- ▶ Eszter Salamon, président, Association européenne des parents d'élèves
- ▶ Salil Shetty, secrétaire général, Amnesty International
- ▶ Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- ▶ Felisa Tibbitts, professeure chargée de l'éducation aux droits de l'homme, université d'Utrecht
- ▶ Kateřina Valachová, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque



Le Conseil de l'Europe promeut les droits de l'homme et la démocratie à travers l'éducation, comme moyen de créer des sociétés en paix où la dignité humaine de tous est respectée. Avec l'adoption de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme en 2010, les États membres se sont engagés à ce que « chaque personne vivant sur leur territoire devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme ». La situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe est examinée tous les cinq ans par les États membres et la société civile avec l'objectif d'identifier les réalisations acquises et défis à relever, mais aussi de proposer une action aux niveaux européen, national et local. Ce rapport couvre le deuxième examen pour la période 2012-2017.



PREMIS 163517

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE